



Dans le regard de l'autre

(R. L.) «Où est le cœur, là sont les yeux. Un regard est presque toujours une marque de sympathie, de bienveillance ou d'amour, et jamais un signe d'indifférence. Généralement, on détourne les yeux de ce qu'on n'aime pas, mais on regarde bien volontiers tout ce qui nous attire.»*

Bonne Saint-Valentin à tous.

Citation de Auguste Guyard, Pédagogue, journaliste et écrivain français; Quintessences (1847).

Photo : Jean Dominique Rousseau

534, chemin St-François Ouest
Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud (Québec)
G0R 3A0
Tél. et fax: 418-259-2177
courrier électronique: echosf@videotron.ca

VEUILLEZ NOTER

La date de remise des articles, des publicités et des petites annonces est le **15 février 2017.**

ADMINISTRATEURS

Nicole Labonté	Présidente	259-7884
Jean-Yves Gosselin	Vice-président	259-2471
Raynald Laflamme	Secrétaire	717-2659
Chantal Chouinard	Trésorière	259-2054

DIRECTEURS

Lorraine Lamonde	259-2433
Mireille Fournier	259-7526
Fernand Bélanger	259-7347

Publicité

Raynald Laflamme

Petites annonces

Raynald Laflamme

Maquette et mise en page

Raynald Laflamme, Pierre Cauffopé

Montage première page

Raynald Laflamme

Traitement de l'information textuelle

Raynald Laflamme

Photographe

Jean Dominique Rousseau

Abonnement

Mireille Fournier

Recrutement et membership

Lorraine Lamonde

Impression

Impressions Credo

*L'Écho de St-François est soutenu par
le ministère de la Culture et des Communications*
**Culture
et Communications**

Québec 

Journal réalisé
St-F bénévolement
communautaire

Les lettres et les articles doivent être dûment signés par leurs auteurs.

Le journal n'assume aucune responsabilité quant aux idées émises dans ses différentes composantes.

De plus, le journal se réserve le droit de rejeter toute lettre à caractère libelleux ou encore de l'abrégier ou de la corriger avant publication.

TARIFS PUBLICITAIRES

	Coût mensuel	Coût annuel
Carte d'affaires	45,00\$	240,00\$
1/4 page	55,00\$	355,00\$
1/2 page	95,00\$	595,00\$
1 page	115,00\$	1060,00\$
Bandeau 1 ^{re}	115,00\$	1060,00\$
1/2 bandeau 1 ^{re}	85,00	635,00\$

Petite annonce 3,00\$

ABONNEMENT

Extérieur	4,00\$	35,00\$
USA	5,00\$	45,00\$

Les taxes sont applicables depuis décembre 2016.

Gratuit pour tous les résidents de Saint-François.

Tirage: 725 copies, 11 numéros/an

NOS DE TÉLÉPHONE IMPORTANTS

Ambulance.....	911
CLSC Antoine-Rivard	418-248-2572
Feu	911
Municipalité.....	418-259-7228
Centre anti-poison du Québec.....	1-800-463-5060
Tel-Jeunes	1-800-263-2266

AMECQ
ASSOCIATION DES MÉDIAS ÉCRITS
COMMUNAUTAIRES DU QUÉBEC





SOMMAIRE

Toujours plus généreux pour les paniers de Noël.....	4
Les gagnants de la promotion des Fêtes du Dépanneur Servi Express.....	5
2017-2018 sera une autre année de résultats selon le député Morin.....	6-7
Prix du patrimoine des régions de Québec et de la Chaudière-Appalaches.....	8
Bienvenue à Chloé.....	8
Le métier de parlementaire présenté aux étudiants par le député fédéral.....	9
L'Ancre: Communiquer efficacement avec l'équipe traitante: Défi possible!.....	10
Nicolas Boissonneault rejoint le Vert & Or de Sherbrooke.....	11
90 ^e anniversaire du Cercle de fermières de Saint-François.....	12
Les casse-croûte littéraires sont de retour à la bibliothèque de Montmagny.....	13
Lancement du concours de critique de publicité auprès de milliers de jeunes québécois.....	14
Daniel Morin: Coopérant un jour, coopérant toujours.....	15
Heure du lunch partagé.....	15
Période d'admission et d'inscription des élèves - Année scolaire 2017-2018.....	17
Dîner de la Saint-Valentin du Club FADOQ.....	17
À l'ère du numérique et des réseaux sociaux: Le journal sans journaliste.....	18
Expo-Conférence: Des innovations au Centre de formation agricole Saint-Anselme.....	19
FrancoLièrre: Entrevue avec Pascale Dubé.....	20
FrancoLièrre: Grand Merci!.....	20
Le 211, un numéro à retenir!.....	21
Sudoku.....	21
Mots cachés.....	21
Au fil des jours.....	22
Entreprises devenez membre!.....	23
L'Écho municipal.....	12 pages

Le maire Roy remercie pour vos bons souhaits

J'ai déjà offert mes vœux à toute la population dans l'Écho précédent. Aujourd'hui, je veux surtout remercier toutes celles et ceux qui m'ont signifié à moi et à toute l'équipe municipale, leurs souhaits pour 2017. En plus, cette année, j'ai eu la délicieuse surprise de trouver dans mon casier, une multitude de cartes fabriquées à la main et toutes plus jolies les unes que les autres, avec le message suivant: « Avec toute notre reconnaissance, nous souhaitons à vous et à vos membres de très Joyeuses Fêtes. » Nul doute que ça vient de nos élèves de la FrancoLièrre.

Alors, au nom de toute l'équipe municipale, merci jeunes étudiants et étudiantes pour ce beau geste. Merci aussi et félicitations aux parents et enseignants qui ont sûrement contribué à inculquer ces notions de respect et de reconnaissance. C'est aussi ça l'éducation. N'oublions pas que ces jeunes d'aujourd'hui sont nos travailleurs et nos décideurs de demain. ☺

Rénald Roy, maire



Tél. Resto: 418-259-7704

UN RESTO

Qui offre:

- Déjeuners jusqu'à midi
- Commandes pour emporter
- Des menus du jour
- Une salle jusqu'à 50 personnes

L'ARRÊT-STOP, c'est



OUVERT TOUS LES JOURS DE 6H À 23 H
200, route St-François, Berthier-sur-Mer

UN DÉPANNEUR

OÙ ON PEUT:

- Obtenir du café frais chaque jour
- Faire le plein d'essence
- Acheter sa carte cellulaire
- Se procurer de la bière froide et du vin



Tél. Dép. : 418-259-7515

Toujours plus généreux pour les paniers de Noël

Encore une fois la générosité des gens et des commerces de Saint-François ainsi que celle de Maxi et de Coop IGA de Montmagny n'a pas faibli. Au contraire, elle a augmenté. Heureusement, car le nombre des demandes fut plus grand. Nous avons distribué 18 paniers de Noël cette année grâce à votre générosité.

Je tiens à souligner l'aide inestimable de Marie-Ève Richard et de Lorraine Lamonde pour la formation des paniers de Noël. Nous formons maintenant une équipe.



Voici la liste des commerçants qui ont contribué en argent ou en denrées. Il y a aussi des particuliers qui se sont montrés généreux, mais désirent conserver l'anonymat. À vous tous, gens de Saint-François : Merci!

- Pharmacie Vincent Boulet • Dépanneur Servi Express
- Weed Man • Coopérative de la Rivière-du-Sud
- Les Aliments Trigone • Moitié-Moitié soirée des bénévoles

Source : Gilberte Crevier et son équipe

☎ 418-248-5622
☎ 418-248-7071

GFL

GARAGE FERNAND LANGLOIS ET FILS 174, 4^e Rue, Montmagny (Québec) G5V 3L5

◆ Pare-brise
◆ Expert collision automobile
◆ Débosselage • Peinture

 



GARANTIE NATIONALE



www.garant.com



On vous facilite la tâche^{MC}

Les gagnants de la promotion des Fêtes du Dépanneur Servi Express

(R.L.) Le maire Réналd Roy a procédé au tirage de la promotion des Fêtes du Dépanneur Servi Express en présence des propriétaires Luc Houde et Mireille Sirois. Cette promotion qui en est à sa deuxième année se veut un remerciement adressé à la clientèle pour sa fidélité. Les heureux gagnants cette année sont:

M. Fred Gendron

Chèque-cadeau de 25\$ du Dépanneur Servi Express

M. Réjean Lauzier

Chèque-cadeau de 25\$ du Dépanneur Servi Express

M. Érik Tanguay

Chèque-cadeau de 25\$ d'essence

M. Jean Gendron

Chèque-cadeau de 25\$ d'essence

M. Daniel Gendron

Panier Cadeau Retour aux Sources

Mme Denise Campagna

Ensemble de verres à bière



Mme Sonia Paré

Panier Cadeau Jacques Lemieux Grossiste

M. Guy Gendron

Haut Parleur Bluetooth

Félicitations aux gagnants. 🎉

BIÈRES ARTISANALES
 CORSAIRE MICROBRASSERIE
 ARCHIBALD
 LES 2 FRÈRES
 UNIBROUE

ESSENCE DIESEL D'HIVER

OUVERT TOUS LES JOURS
 dès 6 heures
Mireille et Luc
pour vous servir

418•259•1234
 335, ch. St-François Ouest, Saint-François

ZONE BONBONS

2017 - 2018 sera une autre année de résultats

Le député de Côte-du-Sud, M. Norbert Morin, rencontrait les médias le 20 janvier pour tracer le bilan de l'année 2016 et énoncer ses priorités pour 2017-2018.

En Côte-du-Sud en 2016 : Les investissements

* Umamo médical - 1 M\$, dont 530 000 \$ proviennent du ministère de l'Économie, de la Science et de l'Innovation et 500 000 \$ des fonds propres d'Investissement Québec. On consolide 90 emplois existants et on contribue à en créer 120 autres.

* Croisières M/S Jacques-Cartier - Près de 3,4 M\$ ont été attribués à Croisières M/S Jacques-Cartier pour le réaménagement du navire et l'acquisition d'équipements. 20 emplois à temps plein sont créés; 18 sur une base saisonnière. Cela contribuera à la bonification de l'offre des croisières et des escales le long du fleuve.

* Station de plein air de Saint-Pacôme - Aide à la relance de la station de plein air en attribuant une aide plus de 300 000 \$.

* Développement du transport collectif en Côte-du-Sud - Grâce au Fonds vert, 440 750 \$ ont été investis dans le transport collectif en Côte-du-Sud, dans les MRC de Montmagny, L'Islet et Kamouraska.

* Infrastructures scolaires - Plus de 23,5 M\$ ont été alloués dans notre comté.

De plus, une annonce aura lieu sous peu avec le Fonds d'investissement stratégique-Études postsecondaires.

* Infrastructures sportives et récréatives - Montmagny et La Pocatière ont bénéficié d'un soutien totalisant plus de 110 000 \$ grâce au Fonds conjoncturel de développement des investissements.

* Aînés - Investissements dans l'amélioration des conditions de vie des aînés et dans la lutte contre l'intimidation. Mise à jour ou implantation des politiques pour les aînés : 340 000 \$ et soutien aux actions communautaires, 596 000 \$. Programmes MADA et QADA.

* Jeunes - 135 000 \$ accordés pour soutenir les jeunes en Côte-du-Sud. CJE des MRC de L'Islet et Montmagny et Projection 16-35 de Saint-Pascal.

* Logement social - 1,5 M\$ a été alloué pour le complexe d'habitation Le Riverain, de Montmagny par le Programme Accès Logis; 24 nouveaux logements, dont 17 bénéficient du Programme du supplément du loyer.

* Services publics - Construction de la caserne de pompiers de Saint-Alexandre-de-Kamouraska 800 000 \$; Programme d'infrastructures Québec-Municipalités (PIQM).

* Projets d'infrastructures eaux usées et égouts : PIQM - Montmagny : remplacement de conduites d'eau, plus de 320 000 \$. La municipalité de L'Islet a reçu, via le programme PRIMEAU, un montant de 110 237 \$ pour la continuité du chemin des Pionniers Est.

* Fonds Chantier Canada-Québec et Programme d'infrastructures Québec municipalités - Près de 354 M\$ seront disponibles pour 2017. L'aide financière ne pourra excéder 66,2/3% du coût maximal des travaux. Les fonds doivent être engagés au plus tard le 31 mars 2018. Pour la maintenance des infrastructures d'eau, la mise aux normes de celles-ci en conformité avec la réglementation et des projets visant à se doter d'infrastructures pouvant contribuer, entre autres, à l'essor de la culture, du sport, des loisirs touristiques ou la protection des biens publics. Infos sur le site du MAMOT.

Le député rappelle que les municipalités devraient toujours avoir des projets prêts à être présentés dans le cadre de ces programmes afin d'avoir accès à l'aide financière au lieu de se retrouver devant un budget épuisé.

* Programme de remplacement ou de modification des systèmes de réfrigération aux gaz (R-12 ou R-22), arénas et centres de curling - Pour 2017, 110 M\$ de disponibles.

* Réseau routier - Cette année, quelque 45 M\$ ont été alloués pour la réalisation de travaux routiers en Côte-du-Sud.

* Culture, patrimoine et tourisme - Le MCCQ a alloué plus de 172 000 \$ pour la réalisation de deux projets en patrimoine religieux aux églises de Saint-Roch-des-Aulnaies et de Notre-Dame-de-Bon-Secours de L'Islet (restauration de portes, de fenêtres, de boiseries extérieures et pour celle d'une statue).

Signature d'une cinquième entente de développement culturel avec la Ville de Montmagny allouant 113 500 \$.

Le Musée québécois de l'agriculture et de l'alimentation à La Pocatière, la Maison Chapais de Saint-Denis-de-la-Bouteillerie, la Seigneurie des Aulnaies de Saint-Roch-des-Aulnaies et le Musée maritime du Québec, à L'Islet se sont partagé 45 000 \$.

selon le député Morin

* Festivals et événements - Le soutien accordé aux festivals et événements pour les cinq prochaines années est augmenté de 110 M\$ (Programme de développement de l'industrie touristique). La région devrait en profiter.

* Stratégie maritime - Le député souhaite qu'on présente des demandes de subvention. Pensons, entre autres, au volet touristique de la stratégie pour lequel on avait annoncé 30 M\$ lors du lancement en juin 2015.

* Agriculture - Le programme de soutien au drainage et au chaulage des terres agricoles a été un grand succès. C'est quelque 500 000\$ qui ont été attribués à des dizaines de producteurs du secteur de Kamouraska pour améliorer la qualité des sols et le rendement agricole.

* Taxe sur l'essence - Plus de 30 M\$ qui sont revenus en 2016 dans les municipalités de Côte-du-Sud pourront être investis. De ce montant, 20 % peut être réinvesti dans pour des projets spéciaux qui favorisent le développement de la communauté.

Les priorités pour Côte-du-Sud en 2017-2018

* Projet d'IRM à l'Hôtel-Dieu de Montmagny. Pendant la dernière campagne, le premier ministre du Québec, Philippe Couillard, s'est engagé personnellement à doter l'établissement de cet appareil. M. Morin poursuit avec insistance ce dossier.

* Maison du Kamouraska à La Pocatière.

* Réaménagement du Foyer D'Youville, Montmagny.

* ITA - Il est impératif que la gouvernance de l'ITA soit modifiée, ce qui permettrait une plus grande autonomie et surtout une plus grande flexibilité de partenariats potentiels avec d'autres institutions.

* Agriculture - Poursuite des investissements dans le programme de soutien au drainage et au chaulage des terres agricoles vu ses bons résultats; en particulier, l'élargir au sud des MRC de L'Islet et de Montmagny.

Aussi, travailler avec l'UPA sur un programme d'investissement en agriculture.

* Stratégie maritime - Le député souhaite que le milieu se mobilise, afin de présenter des projets. Pensons, entre autres, au volet touristique de la Stratégie pour lequel on avait annoncé 30 M\$ lors du lancement, en juin 2015.

* Infrastructures - Nous continuons d'accompagner les municipalités du comté dans leurs projets d'infrastructure, d'eau potable ou d'eaux usées. Je parle, entre



153, boul. Blais Est (route 132)
Berthier-sur-Mer
418-259-7102
www.massotherapiechantal.com

Clinique de soins musculaires

Bien que la maladie d'Alzheimer ne se guérisse pas, la personne atteinte peut quand même mener une vie active et doit prendre soin d'elle.
Le massage apaise les douleurs physiques et l'anxiété, alors n'hésitez pas à l'offrir, il sera apprécié!

Chantal Cloutier

autres, de Cap-Saint-Ignace, Saint-Just-de-Bretenière, Sainte-Perpétue, Sainte-Lucie, Montmagny, L'Islet, Saint-Jean-Port-Joli, Saint-Alexandre, Saint-Denis, Saint-Omer, Sainte-Félicité et Sainte-Anne-de-la-Pocatière.

* Citoyens - Le député et son équipe continueront à porter une attention toute particulière à répondre aux demandes des citoyennes et des citoyens du comté rencontrant certaines problématiques ou ayant besoin d'informations ou de conseils d'ordre divers.

« C'est d'un œil positif que j'entrevois l'année 2017-2018. Nous avons beaucoup de pain sur la planche et comme toujours, je suis très positif. Mon objectif est simple, faire plus pour Côte-du-Sud. Chaque jour, c'est ensemble que nous allons développer le comté. Avec les efforts de chacun, nous arriverons à réaliser de grandes choses. C'est pour ça que je m'efforce d'être le plus près des gens possible. Être à leur écoute porte ses fruits et nous permet d'avancer un peu plus dans la réalisation de projets porteurs pour nos communautés », a déclaré Norbert Morin, député de Côte-du-Sud. ☺

Source : Richard Lavoie, attaché de presse
Bureau du député Norbert Morin

Appel de candidatures aux lauréats locaux

La MRC de Montmagny lance son appel de candidatures qui lui permettra de déterminer quatre lauréats locaux dans le cadre de la 7e édition des Prix du patrimoine des régions de Québec et de la Chaudière-Appalaches. Jusqu'au 31 mars prochain, les citoyens sont invités à soumettre un dossier présentant leurs réalisations dans l'une des quatre catégories suivantes, dont la nouvelle catégorie qui traite des paysages :

Conservation et préservation

Intervention physique effectuée sur un bâtiment, un ensemble historique, des biens mobiliers ou des collections significatives.

* Exemples: rénovation, restauration, agrandissement d'un bâtiment.

Interprétation et diffusion

Mise en valeur qui sensibilise au patrimoine par l'action, l'objet ou par une diffusion plus classique du patrimoine.

* Exemples: circuit ou parcours patrimonial, spectacle ou festival mettant en valeur la culture traditionnelle, panneau d'interprétation, exposition, publication, etc.

Porteurs de tradition

Individu reconnu dans son milieu pour la somme des connaissances et la maîtrise d'une pratique culturelle traditionnelle qu'il transmet à un ou des adeptes dans son milieu de vie.

* Exemples: luthier, conteur, fabricant d'accordéon, sculpteur, etc.

Préservation et mise en valeur du paysage

- Nouvelle catégorie

Action ou projet visant, ultimement, à préserver ou mettre en valeur des éléments significatifs du paysage.

* Exemples: action ou projet d'aménagement d'espace public, parcs, sentiers, sites préservés ou de découverte, aménagements paysagers, forestiers ou agricoles; mise en place de mesures incitatives ou de programmes novateurs; activités de sensibilisation ou d'interprétation du paysage; affichage ayant un impact en regard du paysage.

Initiative du Conseil de la culture, les Prix du patrimoine des régions Québec et Chaudière-Appalaches soulignent les réalisations locales pour la conservation et la mise en valeur du patrimoine de chacune des 15 MRC ainsi que des villes de Lévis et Québec.

Les lauréats de la MRC de Montmagny seront dévoilés en mai prochain et seront ensuite invités à l'événement régional Célébration patrimoine, le samedi 17 juin, réunissant les gagnants des deux régions. Pour information, consultez le site des Prix du patrimoine à l'adresse www.prixdupatrimoine.com/ ou contactez Catherine Plante à la MRC de Montmagny au 418 248-5985 poste 334. ☎

Source : Catherine Plante, aménagiste
MRC de Montmagny

Bienvenue à Chloé

Elle est née le 16 septembre 2016, fille de Émilie Montminy et Luc Labonté. Baptisée le 11 décembre 2016 en l'église de Saint-François. Parrain et marraine: Paul Labonté et Sarah Deschamps ☎



ORGANISMES

WWW.STFRANCOIS.CA

Municipalité
Saint-François
de-la-Rivière-du-Sud

Le métier de parlementaire présenté aux étudiants par le député fédéral

Cet automne, le député fédéral Bernard Généreux a lancé un appel aux écoles de sa circonscription afin de proposer une expérience enrichissante à tous les élèves. Ce dernier entreprend une tournée des institutions scolaires en 2017, année du 150e anniversaire de la Confédération. Le but est d'expliquer le Parlement d'Ottawa, son fonctionnement ainsi que le travail de député. À titre d'exemple le régime parlementaire, la charte des droits et libertés, les pouvoirs inhérents au gouvernement, le processus d'adoption de lois et les institutions que sont la Chambre des communes et le Sénat feront l'objet de discussions. Chaque rencontre est bâtie sur mesure, entre le professeur, la direction de l'école et l'équipe du député.

Le langage franc et imagé du député permet aux élèves des niveaux primaire et secondaire ainsi qu'aux jeunes adultes étudiant un métier de découvrir les fondements de leur société. L'objectif est de créer des échanges, des discussions, ainsi que de les sensibiliser aux devoirs de la vie citoyenne.

«De toute évidence, j'ai beaucoup de plaisir à réaliser ces ateliers. À chaque fois, je suis agréablement surpris de l'intérêt et de la connaissance générale des élèves, probablement en raison de la présence de parlements étudiants dans les écoles et du travail incommensurable des enseignants. Il ne faut jamais sous-estimer l'intérêt des jeunes pour la chose publique et la science politique. Plus tôt ils sont conscientisés à leur rôle et à leur potentiel, plus ils s'informent et s'intéressent, plus ils développent l'audace de s'impliquer autant localement qu'à grande échelle dans leur communauté. Je souhaite alimenter leur curiosité face au fonctionnement de notre démocratie» déclare M. Généreux.



Le vendredi 13 janvier dernier, le député a visité l'école secondaire Saint-Paul de Saint-Paul-de-Montminy à l'invitation de l'enseignant d'Univers social, Louis-Dominic Manuel, appuyé par le directeur Sylvain Tremblay. Les élèves ayant fait la demande d'approfondir la notion de la législation canadienne, l'illustration s'est faite par le biais de l'adoption de la loi C-14 portant sur l'aide médicale à mourir et toutes les subtilités et conséquences qui l'entourent. «L'exercice de la démocratie se prépare à l'école, mais l'école ne peut pas toujours se déplacer pour convenir de l'exercice. C'est pourquoi j'ai grandement apprécié la visite de mon député fédéral et les échanges engendrés entre M. Généreux et mes élèves» soutient M. Manuel.

Les rencontres durent approximativement 75 minutes et sont offertes gratuitement aux écoles de Montmagny-L'Islet-Kamouraska-Rivière-du-Loup qui en font la demande. ☉

Source : Mireille Soucy, adjointe aux communications



Etes-vous prêts
pour le temps des sucres !
Ne manquez pas nos spéciaux !



St-François
34, Ch. St-François O
259-7715

La Durantaye
25, Olivier-Morel
884-2802

St-Damien
35, rue St-Jean
789-2477



Communiquer efficacement avec l'équipe traitante : Défi possible !

L'art de la communication n'est pas toujours simple surtout lorsque vient le temps d'exprimer vos inquiétudes aux professionnels qui assurent le suivi de votre proche. Peut-être avez-vous déjà été confronté à la confidentialité et au secret professionnel ou même au refus de votre proche à ce que vous soyez informé des détails de son suivi thérapeutique? Sachez que les dernières recherches scientifiques démontrent l'importance d'une bonne communication entre l'équipe traitante, la famille et la personne vivant un trouble de santé mentale. Alors, comment bien réussir à communiquer?

Voici quelques trucs

- * Parlez ouvertement à votre proche de votre souhait à être impliqué dans le suivi. Expliquez-lui que vous ne souhaitez pas avoir tous les détails, mais seulement les informations utiles à une meilleure compréhension de son trouble de santé mentale.
- * S'il accepte, demandez-lui qu'il en informe l'équipe traitante pour que ceux-ci aient le feu vert de vous donner ces informations.
- * S'il refuse, demander assistance à son intervenant. Il pourra peut-être mieux lui faire voir les bénéfices de vous inclure dans le suivi. S'il refuse encore, respectez sa décision. Sa position peut changer avec le temps.
- * Sachez qu'il est possible EN TOUT TEMPS de donner de l'information à l'équipe sur la situation de votre proche. D'ailleurs, cette dernière peut vous donner de l'information générale sur les troubles de santé mentale et sur les ressources disponibles.
- * Lorsque vous discutez avec les professionnels, gardez votre calme et adoptez une attitude positive et respec-

tueuse. Montrez-vous collaborant en leur fournissant vos observations et inquiétudes concernant l'état de votre proche.

- * Finalement, clarifiez vos attentes et limites concernant l'aide que vous souhaitez apporter à votre proche. Par exemple, si vous ne voulez pas l'héberger, informez-en l'équipe.

Vous trouverez plus d'informations sur le site www.avantdecraquer.com dans la section apprivoiser la consultation médicale. N'hésitez pas à communiquer avec nous pour de l'aide professionnelle, confidentielle et gratuite. Nos coordonnées : 418 248-0068, emilie.rodrigue-ancre@globetrotter.net ou www.lancre.org.

Source: **Émilie Rodrigue, travailleuse sociale**
L'Ancre

Recyclage de voiture

ARGO

GARAGE SAMSON

GCB

418 248-1422
ggbsamson@globetrotter.net

873, Rang Nord
Saint-Pierre-de-la-Rivière-du-Sud
(Québec) G0R 4B0

Auto PLACE
MAINTIEN RÉPARATION

INNOVATOIT

UN TOIT DURABLE • UN SERVICE IMPECCABLE

• ESTIMATION GRATUITE

• 15 ANS D'EXPÉRIENCE

• INSTALLATION DE BARDEAUX D'ASPHALTE ET MEMBRANE ÉLASTOMÈRE

RÉSIDENTIEL & COMMERCIAL

418.554.4352 24/7

WWW.INNOVATOIT.COM

Nicolas Boissonneault rejoint le Vert & Or de Sherbrooke

✍ par Chantal Dubé et Raynald Laflamme

C'est avec une grande fierté que Nicolas Boissonneault annonce qu'il poursuivra sa passion pour le football et ses études universitaires avec le Vert et Or de Sherbrooke.

«Je veux remercier un nouveau commanditaire qui m'encourage à continuer ma progression dans mes études et le sport malgré mon parcours difficile. Merci à l'équipe Lemieux & Nolet ainsi que son associé Stéphane Dumas. La détermination, la discipline, la confiance en soi et le travail acharné viennent à bout de bien des obstacles. Merci à tous mes coachs d'avoir cru en moi.», a tenu à témoigner Nicolas Boissonneault.

Sous la direction d'un nouvel entraîneur

Nicolas Boissonneault sera dirigé par un visage familier la saison prochaine, avec l'entrée en poste de l'ancien porte-couleurs et entraîneur de la ligne défensive,



Mathieu Lecompte. Sa nomination à titre d'entraîneur-chef leur a été confirmée le vendredi 9 décembre, lors d'une brève réunion tenue au Pavillon Univestrie à Sherbrooke.

Lecompte est associé au Vert & Or depuis 13 ans et sera le premier joueur issu directement de l'organisation à atteindre le sommet de la pyramide. Il compte d'ailleurs miser sur sa passion, son sentiment d'appartenance et son attachement profond à l'égard de son alma mater, pour donner un nouvel élan au Vert & Or. 🏆

GARAGESERVICES
Mario Tech Inc.
MARIO THÉBERGE
propriétaire
Spécialité VOLKS
Mécanique générale
2, boul. Taché Ouest
Montmagny (Québec)
G5V 3A1
418 248-1800

✓ Résidentiel
✓ Commercial
✓ Industriel
R. B. Q. 8110-0398-16
418 259-7440
télec. **418 259-7477**
André Blais, entrepreneur général
300, boul. Blais Ouest • Berthier-sur-Mer

*Nous avons
ce qu'il vous faut...
une équipe !*

Consultez nos chroniques sur notre site web
avocats-montmagny.com

LEMIEUX PARENT THÉBERGE
— AVOCATS S.N. —

TÉL.: 418 248-3114 - FAX : 418 248-2945

Me Lemieux Me T. Blais Me Boillard Me Bouffard Me Paradis Me Labrie Me Théberge

Des femmes de tête qui ont fait vivre leur cercle

✍ par Raynald Laflamme



Au cours neuf dernières décennies, les femmes fermières de Saint-François ont dû trouver l'énergie et le temps pour voir à la destinée de leur cercle local. Aux énergies du premier conseil d'administration se sont succédés toutes celles qui ont repris le flambeau et œuvré à faire vivre la mission de leur association qui est l'amélioration des conditions de vie de la femme et de la famille ainsi que la transmission du patrimoine culturel et artisanal québécois.

Voici, en leur hommage, les présidentes du Cercle de fermières de Saint-François.

1927	Mme Cléophas Lamonde, présidente fondatrice	1978-80	Mme Carmen Boulet, présidente
1941-42	Mme Luc Lapointe, présidente	1980-81	Mme Carmen Boulet, présidente
1942-44	Mme Luc Lapointe, présidente	1981-82	Mme Carmen Boulet, présidente
1945-46	Mme Adélarde Fleury, présidente	1982-83	Mme Carmen Boulet, présidente
1946-47	Mme Adélarde Fleury, présidente	1983-84	Mme Jeannine Buteau, présidente
1948-50	Mme Alphonse Montminy, présidente	1984-85	Mme Jeannine Buteau, présidente
1950-52	Mme Alphonse Montminy, présidente	1985-86	Mme Louise Lamonde, présidente
1953-54	Mme Alphonse Montminy, présidente	1986-87	Mme Louise Lamonde, présidente
1954-55	Mme Alphonse Montminy, présidente	1987-88	Mme Louise Lamonde, présidente
1955-56	Mme Alphonse Montminy, présidente	1988-89	Mme Louise Lamonde, présidente
1956-58	Mme Roch Boulet, présidente	1989-90	Mme Georgette Gosselin, présidente
1958-60	Mme Roch Boulet, présidente	1990-91	Mme Georgette Gosselin, présidente
1960-61	Mme Roch Boulet, présidente	1991-92	Mme Cécile Boissonneault, présidente
1961-62	Mme Roch Boulet, présidente	1992-94	Mme Cécile Boissonneault, présidente
1962-63	Mme Marcel Buteau, présidente	1994-95	Mme Lucienne Roy, présidente
1963-64	Mme Alphonse Montminy, présidente	1995-97	Mme Yvette Lamonde, présidente
1964-66	Mme Ludger Lévesque, présidente	1997-98	Mme Yvette Lamonde, présidente
1966-70	Mme Ludger Lévesque, présidente	1998-99	Mme Yvette Lamonde, présidente
1970-71	Mme Ludger Lévesque, présidente	1999-2000	Mme Jeannine Forgues Buteau, présidente
1971-72	Mme Lucienne Roy, présidente	2000-01	Mme Jeannine Forgues Buteau, présidente
1972-73	Mme Lucienne Roy, présidente	2001-02	Mme Rose-Anne Laliberté, présidente
1973-74	Mme Lucienne Roy, présidente	2002-03	Mme Rose-Anne Laliberté, présidente
1974-75	Mme Lucienne Roy, présidente	2003-04	Mme Rose-Anne Laliberté, présidente
1975-76	Mme Lucienne Roy, présidente	2004-05	Mme Mireille Fournier, présidente
1976-77	Mme Lucienne Roy, présidente	2005-06	Mme Mireille Fournier, présidente
1977-78	Mme Carmen Boulet, présidente	2006-07	Mme Lucienne Roy, présidente
		2007-08	Mme Mireille Fournier, présidente
		2008-09	Mme Mireille Fournier, présidente
		2009-10	Mme Mireille Fournier, présidente
		2010-11	Mme Mireille Fournier, présidente
		2011-12	Mme Mireille Fournier, présidente
		2012-13	Mme Mireille Fournier, présidente
		2013-14	Mme Huguette Bouffard, vice-présidente
		2014-15	Mme Huguette Bouffard, vice-présidente
		2015-16	Mme Monique Fiset, vice-présidente
		2016-17	Mme Monique Fiset, présidente

Les casse-croûte littéraires sont de retour à la bibliothèque de Montmagny

Instaurés l'automne dernier, les casse-croûte littéraires seront de retour dès février à la bibliothèque de Montmagny grâce à l'entente de développement culturel conclue entre la Ville de Montmagny et le ministère de la Culture et des Communications. Présentés gratuitement les premiers mercredis du mois à compter de 12 h 15, ces rendez-vous littéraires sont une belle occasion de découvrir les écrits et les récits de vie d'auteurs d'ici et d'ailleurs, dans une ambiance des plus conviviales. Qu'elles soient abonnées ou non à la bibliothèque, qu'elles aient 15 ou 45 minutes à consacrer à l'artiste invité, les personnes intéressées n'ont qu'à apporter leur dîner pour profiter de ces midis animés.

Programmation 2017

C'est Yvan Giguère qui inaugurera, le 1^{er} février, la série 2017 des casse-croûte littéraires. Durant cette rencontre, le conférencier mettra en contexte et interprétera les textes du célèbre Félix Leclerc. Une prestation qui mettra assurément en valeur la qualité littéraire du chansonnier.

Suivra, le 1^{er} mars, une rencontre intime tout en poésie avec Claud Michaud qui, de sa profonde et chaleureuse voix de basse, fera revivre des textes forts de quelques grands poètes tels que Desjardins, Brassens, Lévesque, Ferré, Desrochers et Brel pour ne nommer que ceux-ci.

Le casse-croûte du mercredi 3 mai sera consacré à l'auteure pluridisciplinaire, engagée et prolifique Julie Stanton qui a dit un jour qu'elle a été « journaliste pour gagner sa vie, mais poète pour ne pas la perdre ». Appuyée d'extraits de ses textes et d'anecdotes, cette amoureuse

de la région, résidente estivale de L'Isle-aux-Grues, nous entretiendra de son amour des mots et de son parcours.

Le 6 septembre, c'est au cœur de l'univers de la conteuse Arleen Thibault qu'est conviée la population qui souhaite en savoir davantage sur les étapes du processus menant à la création d'un conte. Nul doute que le diable, le violon et les fées s'inviteront à cette rencontre et que la conteuse ne pourra se retenir de nous en pousser un petit...!

Présentés en collaboration avec le Centre d'études collégiales de Montmagny, les deux derniers casse-croûte de la saison seront exceptionnellement présentés les mardis midi. Le 17 octobre, grâce à la magie du multimédia, Gilles Bélanger offrira une conférence musicale sur l'œuvre du grand poète québécois Gaston Miron. Le mardi 7 novembre sera quant à lui consacré à l'œuvre littéraire de Sylvain Lelièvre grâce à Ginette Paradis qui plongera avec plaisir dans les mots et la musique de l'auteur-compositeur de Limoilou.

Pour en savoir plus sur le programme d'animation et les services offerts par la Bibliothèque, il suffit de visiter le site bibliothequedemontmagny.com, de s'abonner à l'infolettre, de suivre la page Facebook Bibliothèque de Montmagny ou de composer le 418 248-4856. ☎

Source: Émilie Laurendeau
Communications régionales Montmagny



FP
FONTAINE PICARD
cabinet de services financiers

1-74, rue Saint-Jean-Baptiste Est
Montmagny (Québec) G5V 1K1

418 248-2404 fontainepicard.ca

Placements garantis • Fonds distincts // Assurance vie • Salaire • Maladies graves // Assurances collectives • Rentes collectives

Lancement du concours de critique de publicité auprès de milliers de jeunes québécois

Pour la quatorzième année consécutive, des milliers de jeunes du Québec pourront voter dès aujourd'hui pour leurs publicités Cœur d'or et Cœur de pierre. En effet, 17 associations de consommateurs du Québec lancent la 14e édition du concours Les Prix du cœur de la publicité. Le public est également invité à choisir sa meilleure et sa pire publicité parmi la sélection en se rendant sur le site web du concours au www.prixducoeurdelapub.com.

Les publicités soumises au vote

Cette année, les participants choisiront leur Cœur d'or et leur Cœur de pierre parmi les huit publicités en lice, en fonction des critères établis. Voici les publicités soumises au vote : Classico (sauce pour pâtes); Vidéotron (Streaming); Le porc du Québec (Tresses); Banque TD (Solution bancaire numérique); Vidéotron (Mercredi); Special K Nourish; McDonalds (La ferme) ; Apple Watch Series 2. Le concours se termine le 9 avril 2017 et les groupes de jeunes ayant retourné leur vote courent la chance de gagner un iPad Mini 2 ainsi que des cartes iTunes.

Un concours éducatif

Ce concours est une activité pédagogique qui vise à développer l'esprit critique des ados par rapport à la publicité. Il encourage également les jeunes à être des consommateurs responsables. En plus d'être disponible en ligne, le concours se déroule également dans les écoles et des organismes-jeunesse du Québec. À la suite du visionnement des publicités, chaque groupe participant doit débattre et sélectionner une publicité Cœur d'or et une autre Cœur de pierre.

Pour voter ou pour plus de détails, rendez-vous sur www.prixducoeurdelapub.com.

Le concours allie la collaboration des associations de consommateurs du Québec, l'ACEF Rive-Sud de Québec, l'Office de la Protection du Consommateur (OPC), Centraide Québec et Chaudière-Appalaches, monsieur Sacha Lauzier-Bonnette et finalement madame Sophie Godbout, enseignante à l'école secondaire Cardinal-Roy. ☉

Source: ACEF Rive-Sud de Québec

EMBALLAGES LM PACKAGING

Emballages de protection spécialisés
Produits de carton ondulé
Petites et grandes quantités

WWW.EMBALLAGESLM.COM

25, rue de l'Étang
Saint-François, Québec
Canada, G0R 3A0

T • 1 866 259-7710
F • 1 866 259-0909
service@emballageslm.com

PHILIAS BLAIS & FILS INC.
RÉQ: 8264-0913-12

Excavation
Terrassement
Déneigement
Transport
Épandage
Démolition
Caméra pour drain de fondation

Ecoflo
Installation septique
ADVANCED ENVIROSEPTIC
Préserver l'équilibre de la nature.

Récupération
JB

10 15 20

Location de mini-conteneurs
10, 15 et 20 verges

Jacques Blais, propriétaire
T 418.259.7841

218, Rivière-du-Sud, Saint-François de la Rivière-du-Sud, Montmagny, QC, G0R 3A0

ph.blais@globetrotter.net
www.recuperationjib.com

Daniel Morin

Coopérant un jour, coopérant toujours

Bonjour tout le monde! Aujourd'hui, le 11 janvier, je repars pour l'Afrique. Comme je le souhaitais, je travaillerai au suivi de la formation que j'ai donnée au nord du Sénégal en novembre dernier. Je serai là-bas cinq semaines. Après cela, soit à partir du 16 février 2017, un nouveau défi m'attend au Bénin pour une autre année. Je serai toujours coopérant volontaire pour l'Union des producteurs agricoles Développement international (UPA DI). Je serai encore en appui à la commercialisation, mais pour le maïs cette fois-ci et vers le Nigéria voisin. Je compte bien vous envoyer des nouvelles! En attendant, bonne fin de ce si bel hiver! ☺



Daniel Morin



Photo: Jean Dominique Rousseau

Heure du lunch partagé

(R.L.) Ce mésange à tête noire et cet écureuil ont partagé l'heure du lunch dans une journée de redoux que nous a offert janvier. Pour les avoir tous les deux à votre table quoi de mieux que de leur servir chacun leur couvert. Ainsi l'écureuil ne chassera pas les oiseaux que l'on prend toujours plaisir à observer. ☺



 **Bernard GÉNÉREUX**
Député fédéral
Montmagny–L'Islet–Kamouraska–Rivière-du-Loup
bernard.generoux@parl.gc.ca  

BERNARDGENEREUX.CA
1 855 881-9876

6, rue St-Jean-Baptiste est, bureau 101, MONTMAGNY (QC) G5V 1J7
277, rue Lafontaine, RIVIÈRE-DU-LOUP (QC) G5R 3A9
Édifice de la Confédération, pièce 485, OTTAWA (Ontario) K1A 0A6

Guilde des représentants des ventes
Volkswagen Canada 

Jacques Dumont Rinfret Volkswagen
5355, rue Guillaume-Couture
Lévis, QC G6V 4Z3
418-833-2133
418-833-6658
www.rinfretvw.com
jacques.dumont@rinfretvw.com



Chez Fréchette Ford, nous honorons vos

- **garantie**
- **garantie prolongée**
- **programme d'entretien prépayé**

... **peu importe où**
vous avez acheté
votre véhicule Ford!

FRÉCHETTE



195, boulevard Taché Ouest, Montmagny
418 248-2900 • www.frechetford.com

118-291-0056

Transport Adapté
« Vieux Quai »

C'est pour vous, pensez-y!
418 • 291 • 0056

RBQ: 8180-1458-14

Construction A.B.S.D.A.

PARTENAIRE DE VOTRE PROJET

TÉL. : 418-259-7419
BOÎTE VOCALE ET CELL.: 418-234-6381

ANDRÉ BLAIS ET SOLANGE DRAPEAU PROP.
RÉSIDENTIEL • COMMERCIAL • INDUSTRIEL • AGRICOLE
SOLANGEDRAPEAU@HOTMAIL.COM

COOPÉRATIVE DE SERVICES À DOMICILE DE LA MRC DE MONTMAGNY

La Coopérative de services à domicile de la MRC de Montmagny est une entreprise à dimension humaine offrant des services d'entretien ménager, de préparation de repas, de buanderie, d'accompagnement, de répit et de soins d'hygiène à toute la population de la MRC de Montmagny.

Nous sommes présentement à la recherche de personnes intéressées au poste de:

Intervenant(e) à domicile

Bienvenue aux jeunes retraité(e)s!

L'intervenant(e) à domicile dispense des services d'entretien ménager, de préparation de repas, de buanderie et d'accompagnement.

QUALITÉS RECHERCHÉES:

- Discret, autonome, dynamique, bon jugement et une attitude positive.

EXIGENCES REQUISES:

- Les candidats doivent posséder un véhicule et détenir un permis de conduire valide;
- Avoir une bonne forme physique et aimer faire de l'entretien ménager.

Veillez nous faire parvenir votre candidature dès maintenant

Par courriel: adjointe@coopsd.com, par télécopieur au 418 248-4262 par la poste ou en personne

Coopérative de services à domicile de la MRC de Montmagny
7, rue St-Jean-Baptiste Est, Montmagny (Québec) G5V 1J6

GHISLAIN VÉZINA

ENTREPRENEUR ÉLECTRICIEN
Industriel - Commercial - Résidentiel

Rénovation à faire ?

Magasin de matériel électrique
418 234-1360
3, du Bassin Sud, Montmagny • RBQ: 8310-7359-06

Un maîtres électriciens **garanti** son travail.

LES FONDATIONS

B.A.F.

9191-4333 Québec Inc.

Bruno Forgues, propriétaire
Tél.: 418-259-2709
Télé.: 418-472-0505
email: lesfondationsbaf@videotron.ca

Entrepreneur Spécialisé • Fondations résidentielles et commerciales

163, chemin St-François Est, St-François de Montmagny, Qc G0R 3A0

SOYEZ RECONNUS PAR VOTRE CLIENTÈLE GRÂCE À UNE IMAGE CORPORATIVE RECHERCHÉE

CREDO
création • impression • affichage
1010, rue Renault, Lévis QC G6Z 2Y8

CONCEPTION
WEB
SIGNALÉTIQUE INTÉRIEURE
AFFICHAGE GRAND FORMAT
IMPRESSION OFFSET ET NUMÉRIQUE
KIOSQUE

visitez notre site web
www.impressionscredo.ca
pour en savoir plus sur nos services

La **force** d'une équipe

École intégrée Notre-Dame-de-l'Assomption/La Francoière

Période d'admission et d'inscription des élèves - Année scolaire 2017-2018

La période officielle d'admission et d'inscription se déroulera entre le 1^{er} et le 17 février 2017.

Pour toute nouvelle admission tant au service Passe-Partout [4 ans] qu'au préscolaire [5 ans] ou au primaire, vous présentez au secrétariat de l'école La Francoière avec l'original du certificat de naissance (grand format) et une preuve de résidence (pièces acceptées : Permis de conduire de l'un des parents; compte de taxes scolaires ou municipales; compte d'Hydro-Québec; tout autre document provenant d'un Ministère ou d'un organisme gouvernemental).

Pour obtenir de plus amples renseignements communiquer avec la secrétaire de l'école, Mme Suzanne Martineau au 418 259-7762 poste 4100. ☎



Produits Métalliques Roy inc.

52, boul. Morigeau
Saint-François, Montmagny, QC G0R 3A0

TÉL.: 418 259-2711
FAX: 418 259-2931

FABRICATION DE MOBILIERS DE MAGASIN
ET COMPOSANTES DE MÉTAL SUR MESURE

Dîner de la Saint-Valentin du Club FADOQ

La FADOQ de Saint-François convie ses membres à un dîner de la Saint-Valentin le mercredi 15 février à 11 heures au Restaurant L'Arrêt Stop. Les réservations doivent se faire avant le 13 février à l'un des numéros suivants : 418-259-7866 ou 418-259-2023. Soyez les bienvenues. ☎



Lalimec
USINAGE
SOUDURE

Alain Laliberté
Tél. : 418 **884-3407**
Télec. : 418 884-2404
lalimec.inc@videotron.ca



358, Montée de la Station, Saint-Vallier de Bellechasse (Québec) Canada G0R 4J0

À l'ère du numérique et des réseaux sociaux

Le journal sans journaliste

Les Éditions Libertés numériques lancent Le journal sans journalistes de l'auteur Éric Le Ray.

Le livre est en français, destiné aux marchés québécois et français dans un premier temps, mais une édition en anglais est prévue par la suite.

Les Éditions Libertés numériques fondent à cette occasion une collection sur les Enjeux numériques qui aura pour vocation de publier des ouvrages qui porteront sur les enjeux du numérique et son impact dans les différents secteurs de la société civile et industrielle: élection américaine, canadienne et européenne, la vie politique en occident et ailleurs, actualités médias, école, édition, presse, imprimerie, santé, sécurité, transport, construction, économie, technologie, biotechnologie, commerce électronique, énergie, syndicats, culture, arts divers et de la mode, services financiers, automobile, fa-



mille, l'environnement, le sport, les voyages et l'avion, l'aérospatiale, le loisir, le travail, l'hôtellerie, les métiers de l'alimentation, l'agriculture, l'habitation, le monde associatif, ici au Québec et ailleurs.

La société Papier électronique et communication (EPC @ Partners.inc) fondée par Éric Le Ray en 2007, auteur du livre sur La bataille de l'imprimé à l'ère du papier électronique parut aux PUM en 2008, et organisateur des forums ePaperWorld et TAB-ePaperWorld, convergence et mobilité, entre 2009 et 2014, est heureux d'annoncer à l'occasion de la sortie de ce livre la création de sa maison d'édition, Les Éditions Libertés numériques en collaboration avec le diffuseur numérique québécois De Marque. Une version imprimée est envisagée avec une impression à la demande au Québec et en France dans les prochains jours. ☺



Boulet

Encans Boulet inc.

Alfred Boulet

564, chemin Rivière-Sud
Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud
(Québec) G0R 3A0

Tél.: (418) 259-7086
Fax: (418) 259-2610
www.encansboulet.com

Achat et vente de ferme



FERME HORTICOLE Lajoie

LA DESTINATION FLEURS & JARDINS

330, boul. Saint-Vallier, Saint-Vallier (Québec) G0R 4J0
T: 418 884-3124 • www.fermehorticolelajoie.com

Lajoie, c'est aussi des Paysagistes
www.lajoiepaysagistes.com

Monyvill enr.

R.B.Q.: 8343-3219-14

Yvon Montminy, propriétaire

Excavation • Terrassement
Service de Pelle & Multi Terrain
Marteau hydraulique
Installations Septiques
Séchoir à bois • Bois de rénovation
Compost Certifié

Téléphone: 418 259-2635 Cellulaire: 418 241-8488 Fax: 418 259-3035
462, chemin St-François Ouest, St-François-de-la-Rivière-du-Sud (Québec) G0R 3A0

Service de réparation JP

Jean Proulx

- ✦ Location de tracteur
- ✦ Réparation et soudure de machinerie agricole
- ✦ Unité mobile
- ✦ Dénéigement

1125, rang Coteau Sud
St-Pierre-de-la-Rivière-du-Sud
G0R 4B0

Tél./Fax: 418 248-4186
Cell.: 418 291-1159



Des innovations au Centre de formation agricole Saint-Anselme

Le 3 février prochain, le Centre de formation agricole

CENTRE DE FORMATION AGRICOLE
SAINT-ANSELME

en agriculture se tient dans le cadre de

LAURENCE HALLÉ TA

IMPÔT 2016

Je serai à la Maison de la Paroisse tous les mardis et jeudis de 18h30 à 21h à compter de février jusqu'au 30 avril. Pour me rencontrer en dehors de cet horraire, me contacter au numéro suivant:

Tél.: 418-998-1098

(CFA) de Saint-Anselme présentera son tout premier Salon des nouvelles technologies en agriculture.

«En grande primeur, nous y présenterons les nouveautés dans les équipements, les fournitures et les services pour les entreprises agricoles. Par la présence de kiosques de différents détaillants, fabricants ou fournisseurs du secteur, nous comptons attirer quelques centaines de producteurs

la traditionnelle Expo-conférence, la journée porte ouverte du CFA. Outre cette nouveauté, les kiosques d'information des intervenants du monde agricole, les rencontres d'information sur l'admission et le brunch-conférence seront de retour cette année. Mme Isabelle Charon, M.Sc., agr. et présidente du Groupe Agéco présentera la conférence «Ce que le consommateur veut, Dieu le veut?».

agricoles qui voudront en savoir davantage sur ces nouveautés.» affirme Monsieur Bruno Cantin, directeur du Centre de formation agricole Saint-Anselme (CFA).

La programmation complète est d'ailleurs disponible au www.cfastan-selme.com et sur la page Facebook du CFA. Il est aussi possible d'acheter les billets de brunch en prévente au coût de 13\$, taxes incluses (14\$ taxes incluses à l'entrée) en téléphonant au 418 885-4517. ☎

**Source: Gilles Laverdière
CFA de Saint-Anselme**

Ce Salon des nouvelles technologies

**Demandez
une soumission**

Montmagny
Saint-Jean-Port-Joli | Saint-Pamphile
418 248-7940
— 1 888 265-7940 —

PROMUTUEL
ASSURANCE


DEPUIS 1852 | PROMUTUELASSURANCE.CA

**MARTIN SIMARD
TRANSPORT INC.**

- TRANSPORT GÉNÉRAL
- TRANSPORT GRAVIER & SABLE

275, CHEMIN ST-FRANÇOIS OUEST
SAINT-FRANÇOIS, QC G0R 3A0

Tél.: 418 259-7789
Ligne directe: 1 800 463-8744



Grand Merci !

Le 21 décembre dernier, les élèves de la maternelle ont reçu la belle visite des pompiers et des premiers répondants de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud et de Saint-Pierre. C'est toujours un grand plaisir de les accueillir en classe.

Des consignes de sécurité, des chants de Noël et des rires étaient au menu. Un magnifique cadeau a été remis à chaque enfant. Les amis de la maternelle de l'École La Franco-lière remercient les pompiers de leur grande générosité. ☺



Entrevue avec Pascale Dubé

par Léanne Picard, Juliette Blais et Sarah-Maude Jean



Madame Pascale est une enseignante. Elle enseigne dans notre école et à Berthier dans les classes de madame Valérie Savoie et de madame Chantale. Elle y fait les sciences. Elle enseigne depuis 2007. Cela fait pratiquement 10 ans. Elle a choisi ce métier, car elle aime faire apprendre aux élèves des notions, les informer, entrer en contact avec eux et les aider. Ce qui la passionne en travaillant avec des élèves c'est de faire des activités intéressantes et de les accompagner. Ce qui est le plus difficile est de ne pas avoir assez de temps, puisqu'elle veut faire plein d'activités.

En dehors de son travail, elle adore faire du badminton, de la danse, du tricot, des arts plastiques et finalement de la cuisine. Elle a deux filles, la première s'appelle Catherine et elle a 7 ans. La deuxième s'appelle Marianne et elle a 5 ans.

Elle est native de Montmagny et elle y reste encore. Elle a 32 ans. Ses couleurs préférées sont le turquoise et le rose. Elle a fait de nombreuses écoles autant au secondaire qu'au primaire. Au secondaire, elle a travaillé à Bon-Pasteur à L'Islet, à La Rencontre à St-Pamphile, à Louis-Jacques-Casault, à Saint-Charles et à St-Anselme. Elle y enseignait le français et la vie économique. Au primaire, elle a travaillé à Saint-Pie-X, Saint-Cyrille, Saint-Just-de-Bretenières, à l'école Provencher et à Beaubien. Merci pour votre travail dans notre école. ☺

Elle est native de Montmagny et elle y reste encore.



R. B. Q. : 2314-4926-84

Forage J. & R. Cloutier inc.

- FORAGE DE PUIXS ARTÉSIENS
- HYDRO-FRACTURATION
- VENTE ET INSTALLATION DE POMPES

676, ch. St-François Ouest, Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud (Qc) GOR 3A0

Tél: 418 259-7490 • Cell: 418 241-8024 • Fax: 418 259-7673

• E-mail: cloujoc@globetrotter.net



JEAN MORIN

jean.morin@ms2contrôle.net
Cell. 418 805-0444

- Contrôle et automatisation
- Électronique et mécanique industrielle et agricole
- Énergie alternative / batterie
- Fabrication de boîtier de contrôle
- Réseaux sans fil et filaire
- Vente et réparation informatique

Sans frais 1 888 312-0444

URGENCE 24H/7JOURS 418 248-0444

Le 211, un numéro à retenir!

Le Service 211 est un service d'information et de référence qui dirige les gens vers les ressources communautaires existantes dans les régions de la Capitale-Nationale, de Chaudière-Appalaches et dans la MRC de la Haute-Yamaska. Le service est ouvert du lundi au vendredi de 8 h à 19 h ainsi que le samedi et le dimanche de 8 h à 15 h 30.

Concrètement, le Service 211 est un centre d'appels établi dans une collectivité afin de mieux la desservir. Le service est centralisé, gratuit et confidentiel. Des préposés spécialisés répondent aux appels, évaluent les besoins de l'appelant et le dirige vers les ressources appropriées. Le service est offert en français et en anglais, en plus d'être adapté au besoin des malentendants.

Le site internet du 211 offre aussi un service de clavardage ainsi qu'un accès à la base de données pour les personnes qui désirent faire leur propre recherche, ou encore pour les travaux scolaires. Pour accéder aux services en ligne, rendez-vous au www.211quebecregions.ca.

Source : Vanessa Gagnon
Superviseure intérimaire du centre d'appels

Sudoku

	7						1	
		1	7		9	3		
5		3				9		4
7				1				9
		8	9		2	4		
3				6				7
4		7				8		1
		5	8		7	2		
	2						6	

Moyen

2	1	6	8	3	5	9	7	4
3	8	4	6	7	9	1	2	5
5	9	7	1	4	2	6	3	8
1	3	9	7	5	6	4	8	2
4	5	2	3	9	8	7	6	1
7	6	8	4	2	1	5	9	3
8	2	5	9	6	4	3	1	7
6	7	1	5	8	3	2	4	9
9	4	3	2	1	7	8	5	6

Solution_déc 16

Thème : L'ONU

10 lettres cachées

Solution janvier

Voitures

S	E	M	E	L	B	O	R	P	L	A	H	A	Y	E
E	O	R	E	U	N	I	R	N	A	T	I	O	N	S
C	T	U	I	E	R	B	M	E	M	N	R	O	D	T
U	E	N	D	O	P	I	T	P	E	G	I	R	E	A
R	V	I	L	A	T	R	L	W	A	T	O	C	E	I
I	R	E	Y	I	A	S	Y	N	A	I	N	T	E	R
T	E	S	E	H	E	O	I	T	T	E	E	E	L	A
E	L	C	C	T	R	S	S	H	U	M	R	G	B	T
E	A	E	I	K	A	E	N	L	M	R	U	E	M	E
V	T	N	O	T	F	T	F	O	E	M	O	I	E	R
E	I	E	I	I	S	N	S	U	C	A	C	S	S	C
N	O	O	N	V	I	U	G	E	D	N	O	M	S	E
E	N	A	T	E	T	E	J	O	R	P	I	E	A	S
G	M	I	S	S	I	O	N	T	I	L	F	N	O	C
P	A	I	X	N	O	I	T	A	R	E	P	O	O	C

A
Assemblée

C
Charte
Conflit
Conseil
Coopération
Cour

D
Droit

E
États

G
Genève
Guerre

H
Histoire

I
Influence

J
Justice

L
La Haye

M
Manifestation
Membre
Mission
Monde

N
Nations
New York

O
Organisation

P
Paix
Pays
Problèmes
Projet

R
Relation
Réunir

S
Scène
Secrétariat

Sécurité
Sévit
Siège
Sommet

U
Unies

V
Veto



2017 février

Au fil des jours

dimanche

lundi

mardi

mercredi

jeudi

vendredi

samedi



Semaine du développement international



Bac bleu

5

6

Réunion du conseil

7

8



9

10

Chapelle des Prairies
19 h
Notre-Dame de Lourdes



11

12

13

Semaine de la relève coopérative



14

Réunion des Fermières
13h30
Saint-Valentin

15

FADOQ
Saint-François
Dîner de la Saint-Valentin
Arrêt-Stop
11 h



Tombée du journal

17



Bac bleu

18

19

Messe 90^e anniversaire des Fermières
10h30
Suivi du dîner

20

21

22

23

24

25



26



27

SAINT-VALENTIN!

28



Soyez prudents!

RÉSUMÉ DU PROCÈS-VERBAL
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ SAINT-FRANÇOIS-DE-LA-RIVIÈRE-DU-SUD
COMTÉ DE MONTMAGNY

À une séance régulière des membres du Conseil municipal de la Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud, dûment convoquée par avis spécial à chacun et tenue le lundi 9 janvier 2017, à la salle du Conseil municipal à la Maison de la Paroisse, à vingt heures.

À laquelle sont présents monsieur Rénaud Roy, Maire, madame Huguette Blais, messieurs Patrick Laliberté, Richard Fiset, Rémi Montminy, Marcel Bonneau, Fabien Gagnon, tous conseillers formant le quorum sous la présidence de monsieur Rénaud Roy, Maire.

Monsieur Yves Laflamme, directeur général est aussi présent.

La séance débute par une période de recueillement.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ par monsieur Fabien Gagnon

APPUYÉ par madame Huguette Blais

ET RÉSOLU QUE l'ordre du jour soit accepté avec varia ouvert

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU LUNDI 5 DÉCEMBRE 2016 AINSI QUE CELUI DE LA SÉANCE SPÉCIALE PORTANT SUR L'ADOPTION DU BUDGET 2017 TENUE LE LUNDI 12 DÉCEMBRE 2016.

Une photocopie du procès-verbal de la séance régulière du lundi 5 décembre 2016 ainsi que celui de la séance spéciale portant sur l'adoption du budget 2017 tenue le lundi 12 décembre 2016 ont été remises à chacun des membres du Conseil, leur lecture en est dispensée.

IL EST PROPOSÉ par madame Huguette Blais

APPUYÉ par monsieur Richard Fiset

LISTE DES REVENUS DE DÉCEMBRE 2016

Adresse civique 911	94,50
Bar	483,33
Capital, intérêt eau potable	5 829,72
Contrat route 228	7 142,45
Don âge d'or	2 000,00
Fax	6,96
Formation loi 430	374,46
Incendie, opération St-Pierre	30 357,61
Local des jeunes	73,96
Location salle	603,02
Loyer	2 855,00
MRC de Montmagny	4 061,13
Opération eau potable St-Pierre	32 052,51
Permis	180,00
Réfection travaux à la virée	250,00
TOTAL	86 364,65

PRÉSENTATION AUX ÉLUS DE LA SUITE DES COMPTES PAYÉS EN DÉCEMBRE 2016 TEL QU'ENTENDU À LA SÉANCE DU 5 DÉCEMBRE 2016

ATTENDU QUE des comptes à payer de décembre 2016 ont été payés avant qu'ils soient présentés aux élus;

ATTENDU QUE le directeur général avait obtenu l'autorisation du Conseil, par voie de résolution (No 176-2016) avant de procéder ainsi;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Rémi Montminy

APPUYÉ par monsieur Patrick Laliberté

ET RÉSOLU UNANIMEMENT QUE le conseil municipal reconnaît avoir bien pris connaissance des comptes qui ont été payés en décembre 2016 et qu'aucun de ceux-ci ne soulève de commentaires particuliers :

COMPTES PAYÉS DÉCEMBRE 2016

Postes Canada, envoi journal l'Écho (extérieur).....	65,43
Ministre des finances, demande permis de réunion	44,00
InterSports Montmagny, chandails hockey jeunes.....	431,15
Marie-Ève Richard, remb. factures Loisirs.....	414,68
Ministre Revenu Québec, remise décembre 2016	8 134,86
Revenu Canada, remises décembre 2016.....	3 213,55
CARRA, remise de décembre 2016.....	413,75
Sylvain Lemieux, remb. cell. Décembre 2016.....	25,00
O.M.H. 10 % déficit selon états financiers 2014.....	7 502,00
Ass. prof. Outillage municipal (APOM), cotisation 2017	105,00
MRC de Montmagny, collecte sélective tonnage nov. 2016.....	1 010,37
Transport Adapté Vieux Quai, transport novembre 2016	449,03
Journal l'Oie Blanche, annonce terrains à vendre	49,00
Groupe Hemisphères, hon. prof. mise à jour du rapport sécurité du barrage de l'Aqueduc.....	5 116,39
Groupe Ultima, prime photocopieur.....	33,00
Formalourd, formation Loi 430	615,12
Formaca, balises rouges.....	388,05
Philippe Gosselin & ass.	
1985,8 litres à ,676 huile chauffage Loisirs	
544,7 litres à ,6881 huile chauffage Garage	
3698,7 litres à ,941 diesel.....	5 980,89
Pavage Francoeur, pose d'asphalte (ch. Prairies E.).....	919,80
Unibéton, 82,87 tm sable et sel à 12%.....	2 205,73
Compass Minerals, 30,15 tm à 88,70\$ sel à glace en vrac.....	3 074,78
Vigneault Montmagny inc, salopette noir (garage).....	97,72
Philias Blais & fils, 2 hrs location pelle à 80\$, transport 60\$ (stationnement arrière église).....	252,95
Supérieur propane, location cylindre (Garage).....	4,60
Wurth, pièces équipements	105,45
Nortrax Québec inc, pièces niveleuse.....	324,71
Air liquide Canada, pièces cylindre (Garage).....	5,52
René Samson, 3 ampoules (Garage).....	68,81
Service d'Équipements GD, pièces équipements	197,99
Bossé et Frère inc, location tracteur Fendt.....	20 695,50
Réal Huot, couvercle de réparation boîte de service.....	33,25
Propane GRG, 628,2 litre à ,4290 propane (Caserne)	329,35
Aréo-Feu, boyaux, 4 cylindres, échelle (service incendie).....	4 632,52
Aquatech, opération usine eau potable et usée	11 276,45
Praxair, location réservoir oxygène (Usine eau potable).....	402,41
MS2 Contrôle, fusible (Usine eau potable).....	29,94
François Morin, remb. factures cell. +permis spécial de circulation	228,98
Les Alarmes Clément Pelletier, vérification système d'alarme au centre des loisirs	68,99
Mon Buro, une caisse de papier 8 ½ x 11	56,80
Signalisation Lévis, plaque 911 + nom de rue.....	84,11
Monyvill, 432 m3 neige à ,90\$, 4 hrs à 80\$ déneigement trottoir	814,94
Transport Steeve Blais, produits sanitaires (Maison Paroisse)	119,10
Groupe Levage MLE, tendeur d'arrimage (Garage).....	75,71
Javel Bois-Francis inc, 1163 litres à ,44 Chlore (Usine eau potable).....	588,35
Régie Gestion Mauricie, enfouissement novembre 2016	7 708,71
Suzanne Nadeau, remb. facture comité embellissement.....	49,65
Ferme Horticole Lajoie, certificat cadeau	150,00
Transport Steeve Blais, produits sanitaire Loisirs	104,61
Pages jaunes, publicité.....	111,12
Bossé et frères, pièce tracteur	20,70
REM, pièce camion Ford.....	188,06
Service sanitaire L. Harton, nettoyage station pompage.....	620,87
Praxair, 1974 m³ à ,3050 oxygène (Usine eau potable)	700,90
CWA, purgeur (Usine eau potable).....	3 690,70
Réjean Pellerin, remb. frais déplacement 34 km	13,94
Ministre des Finances, renouvellement permis boisson Loisir.....	647,75
Médias Transcontinental SENC, annonce offre d'emploi dg (Le peuple Lévis).....	402,42
Mon Buro, pochette classeur (Garage)	22,63
AGAT Laboratoires, analyses eaux potable et usées	346,65

●	FQM, envoi Dicom (eau potable, usée, divers).....	438,46
●	Buffet Louson, buffet 5 à 7 bénévole.....	1 978,49
●	Groupe Hémisphères, hon. prof. mise à jour rapport sécurité barrage.....	5 001,41
●	Jean-Alain Lemieux, hon. perception taxes.....	782,53
●	Transport Steeve Blais, transport enseigne signalisation.....	23,00
●	Unibéton, 87,97 tm sable et sel 12%.....	2 341,49
●	Monyvill enr, 408 m ³ à 0,90\$ ramassage neige + 7 ½ hres trottoir à 80\$.....	1 112,04
●	Philiias Blais et fils inc, 87,97 tm à 5,50.....	556,29
●	Compass Minerals, 45,18 tm à 88,70\$ sel à glace en vrac.....	4 607,58
●	Ultramar Arrêt Stop, essence.....	141,51
●	Propane GRG, 605,1 litres à 0,449\$.....	331,16
●	Les Alarmes Clément Pelletier, contrat service Loisirs.....	206,96
●	Supérieur Propane, location cylindre.....	4,60
●	St-François Pharma, eau déminéralisée, trousse 1 ^{er} soins (1 ^{ers} répondants).....	246,93
●	Praxair, 1562 m ³ à .3050 oxygène (Usine eau potable).....	554,63
●	Spécialité Moteurs Berthier, pièces motoneige, et souffleur (Loisirs).....	82,76
●	TYMoteurs, pièces motoneige.....	43,76
●	REM, pièce camion Ford.....	188,06
●	Carquest, pièces équipement.....	18,36
●	Pièces d'Autos GGM, pièces équipement.....	339,81
●	La Coop Rivière du Sud, matériel divers	
●	Maison Paroisse.....	14,65
●	Loisirs.....	13,53
●	Usine eau potable.....	59,74
●	Pav. Bédard.....	9,11
●	Voirie.....	324,13
●	Praxair, location annuelle de bouteilles.....	469,48
●	Dépanneur Servi-Express, essence +certificat cadeau (5 à 7), fournitures.....	228,70
●	Philippe Gosselin et ass,	
●	3052,3 litres à 0,7261 huile chauffage (M. Paroisse).....	2 548,16
●	2170,7 litres à 0,683 huile chauffage (Loisirs).....	1 701,05
●	365,4 litres à 0,7261 huile chauffage (Garage).....	330,09
●	2777,2 litres à 0,949 diesel.....	3 029,07
●	TOTAL.....	123 191,98

Je soussigné, Yves Laflamme, directeur-général et secrétaire-trésorier de la Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud certifie que la Municipalité a dans son comptes général les avoirs requis pour payer les comptes ci-avant décrits.

PRÉSENTATION ET ACCEPTATION DES COMPTES À PAYER DE JANVIER 2017

IL EST PROPOSÉ par monsieur Fabien Gagnon

APPUYÉ par madame Huguette Blais

ET RÉSOLU UNANIMEMENT QUE le directeur général soit autorisé à payer les comptes suivants :

COMPTES À PAYER JANVIER 2017

●	La Fabrique, loyer Bibliothèque du Rocher janvier 2017.....	350,00
●	Poste Canada, envoi journal l'Écho.....	98,14
●	Pagenet, location téléavertisseurs.....	249,03
●	Véolia, pièce (Usine eau potable).....	433,43
●	Pneu André Ouellet, pneus Ford 10 roues.....	4 518,43
●	TOTAL.....	5 649,03

Je soussigné, Yves Laflamme, directeur-général et secrétaire-trésorier de la Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud certifie que la Municipalité a dans son comptes général les avoirs requis pour payer les comptes ci-avant décrits.

ADOPTION DU RÈGLEMENT DÉCRÉTANT LES TAUX DE L'IMPOSITION DES TAXES FONCIÈRES AINSI QUE LES TARIFS DES SERVICES POUR 2017

IL EST PROPOSÉ par monsieur Rémi Montminy

APPUYÉ par monsieur Patrick Laliberté

ET RÉSOLU QU'il soit statué et ordonné par règlement du Conseil de la Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud et il est, par le présent règlement, statué et ordonné sujet à toutes approbations requises par la Loi, ce qui suit :

RÈGLEMENT NO 249-2017

Règlement décrétant les taux de l'imposition des taxes foncières ainsi que les tarifs des services pour l'année 2017

ATTENDU QUE le budget de la Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud pour l'exercice financier débutant le 1^{er} janvier 2017 et se terminant le 31 décembre 2017 a été déposé le 12 décembre 2016 et a été adopté le même jour;

ATTENDU QU'un avis de motion a été présenté à la séance régulière du lundi 5 décembre 2016;

EN CONSÉQUENCE, IL EST ORDONNÉ ET DÉCRÉTÉ PAR LE RÈGLEMENT NUMÉRO 249-2017 DE CE CONSEIL CE QUI SUIT:

ARTICLE I

Afin de réaliser les sommes nécessaires aux dépenses d'administration, pourvoir aux améliorations et aux obligations de ladite municipalité prévues au budget, ce Conseil ordonne et décrète:

1. Qu'une taxe foncière générale de quatre-vingt-deux sous (0,82\$) par cent dollars d'évaluation soit imposée sur la valeur telle que portée au rôle d'évaluation en vigueur pour l'année 2017 et prélevée pour l'année fiscale 2017 sur tous les terrains, lots ou parties de lots, avec toutes les constructions érigées, ou sur tous biens-fonds ou immeubles imposables pour les fins d'administration générale, du déneigement, de la voirie locale et autres.
2. Qu'une taxe foncière générale de douze sous (0,12\$) par cent dollars d'évaluation soit imposée sur la valeur telle que portée au rôle d'évaluation en vigueur pour l'année 2017 et prélevée pour l'année fiscale 2017 sur tous les terrains, lots ou parties de lots avec toutes les constructions érigées ou sur tous biens-fonds ou immeubles imposables pour les fins du service de la sécurité publique qui comprend la police, les premiers répondants et la protection incendie.
3. Qu'une taxe spéciale appelée «Ramassage de la neige» règlement No 142-1995 et amendé par la résolution No 170-1997 soit imposée à chacun des propriétaires concernés dans les secteurs délimités. Un montant de cent dix dollars (110,00\$) sera prélevé à chacun de ces propriétaires concernés pour l'année 2017, en vue de répondre aux fins dudit règlement.
4. Qu'une taxe de compensation au montant de trente dollars (30,00\$) soit imposée sur chacune des résidences, immeubles ou commerces situés à l'intérieur des secteurs où la Municipalité accorde le service de l'éclairage public par des lumières au mercure ou au sodium sur les rues ou chemins municipaux pour les fins de l'éclairage public.
5. Qu'une taxe de compensation au montant de cent huit dollars (108,00\$) par bac vert (bac à déchets) soit imposée:
 - A) Aux propriétaires de chaque résidence, unité de logement ou occupants d'immeubles à des fins résidentielles sur tout le territoire de la Municipalité;
 - B) Aux propriétaires de chalet sur tout le territoire de la Municipalité;
 - C) Aux propriétaires d'une résidence et d'un commerce dans le même immeuble sur tout le territoire de la Municipalité;
 - D) Aux propriétaires d'un garage public, d'une boucherie avec abattoir et d'une institution bancaire sur tout le territoire de la Municipalité;
 - E) Aux propriétaires d'un bureau ou commerce léger sur tout le territoire de la Municipalité; pour les fins de l'enlèvement, le transport et l'élimination des vidanges.
 - F) Que tous les propriétaires énumérés ci-haut et qui ont des containers à la place de bacs verts (bacs à déchets) se voient imposer la taxe de compensation de la façon suivante:
 $\frac{1}{2}$ verge cube = 1 bac vert

Donc, les propriétaires qui ont des containers de cette dimension vont verser la compensation suivante:

DIMENSIONS	ÉQUIVALENT EN BACS VERTS	PRIX PAR BAC VERT	TOTAL
Container 1 v.c.	2	108,00	216,00
Container 2 v.c.	4	108,00	432,00
Container 3 v.c.	6	108,00	648,00
Container 4 v.c.	8	108,00	864,00
Container 5 v.c.	10	108,00	1 080,00
Container 6 v.c.	12	108,00	1 296,00
Container 7 v.c.	14	108,00	1 512,00
Container 8 v.c.	16	108,00	1 728,00

- G) Concernant les exploitations agricoles enregistrées (E.A.E.); le premier bac est attribué à la résidence

(logement) tandis que les bacs supplémentaires sont attribués à l'entreprise agricole.

6. Qu'une taxe de compensation au montant de cinquante-six dollars (56,00\$) par bac bleu (bac pour récupération) soit imposée:
 - A) Aux propriétaires de chaque résidence, unité de logement ou occupants d'immeubles à des fins résidentielles sur tout le territoire de la Municipalité;
 - B) Aux propriétaires de chalet sur tout le territoire de la Municipalité;
 - C) Aux propriétaires d'une résidence et d'un commerce dans le même immeuble sur tout le territoire de la Municipalité;
 - D) Aux propriétaires d'un garage public, d'une boucherie avec abattoir et d'une institution bancaire sur tout le territoire de la Municipalité;
 - E) Aux propriétaires d'un bureau ou commerce léger sur tout le territoire de la Municipalité; pour les fins du service de collecte sélective des matières recyclables.
 - F) Que tous les propriétaires énumérés ci-haut et qui ont des containers à la place de bacs bleus (bacs pour récupération) se voient imposer la taxe de compensation de la façon suivante:
 $\frac{1}{2}$ verge cube = 1 bac bleu

Donc, les propriétaires qui ont des containers de cette dimension vont verser la compensation suivante:

DIMENSIONS	ÉQUIVALENT EN BACS BLEUS	PRIX PAR BAC BLEU	TOTAL
Container 1 v.c.	2	56,00	112,00
Container 2 v.c.	4	56,00	224,00
Container 3 v.c.	6	56,00	336,00
Container 4 v.c.	8	56,00	448,00
Container 5 v.c.	10	56,00	560,00
Container 6 v.c.	12	56,00	672,00
Container 7 v.c.	14	56,00	784,00
Container 8 v.c.	16	56,00	896,00

- G) Concernant les exploitations agricoles enregistrées (E.A.E.); le premier bac est attribué à la résidence (logement) tandis que les bacs supplémentaires sont attribués à l'entreprise agricole.
7. A) Qu'une taxe de compensation au montant de cent soixante-neuf dollars et soixante et un sous (169,61\$) soit imposée aux propriétaires de chaque résidence dans le secteur Morigeau qui sont maintenant pourvus d'un réseau collecteur d'égout (AIDA).
- B) Qu'une taxe de compensation au montant de trente-deux dollars et quarante-neuf sous (32,49\$) soit imposée aux propriétaires de chaque résidence, unité de logement ou occupant d'immeubles à des fins résidentielles dans le secteur Morigeau pour les fins de l'assainissement des eaux partie construction.
- C) Qu'une taxe de compensation au montant de soixante-dix-huit dollars et soixante-dix-neuf sous (78,79\$) soit imposée aux propriétaires de chaque résidence, unité de logement ou occupant d'immeubles à des fins résidentielles dans le secteur Morigeau pour les fins de l'assainissement des eaux partie opération.
- D) Qu'une taxe de compensation au montant de quarante et un dollars et cinquante-deux sous (41,52\$) soit imposée aux propriétaires de chaque résidence, unité de logement ou occupant d'immeubles à des fins résidentielles, situés en dehors du secteur Morigeau et desservis par un réseau collecteur d'égout, pour les fins de l'assainissement des eaux, partie construction.
- E) Qu'une taxe de compensation au montant de soixante-dix-huit dollars et soixante-dix-neuf sous (78,79\$) soit imposée aux propriétaires de chaque résidence, unité de logement ou occupant d'immeubles à des fins résidentielles, situés en dehors du secteur Morigeau et desservis par un réseau collecteur d'égout, pour les fins de l'assainissement des eaux, partie opération.
- F) Qu'une taxe foncière spéciale de vingt sous, six dixièmes, quatre centièmes et six millièmes (0,20646\$) par cent dollars d'évaluation soit imposée sur la valeur telle que portée au rôle d'évaluation en vigueur pour l'année 2017 sur tous les biens-fonds ou immeubles commerciaux et industriels qui sont situés dans le secteur Morigeau et qui sont maintenant pourvus d'un réseau collecteur d'égout.
- G) Qu'une taxe foncière spéciale de trois sous, neuf dixièmes, huit centièmes et sept millièmes (0,03987\$) par cent dollars d'évaluation soit imposée sur la valeur telle que portée au rôle d'évaluation en vigueur pour l'année 2017 sur tous les biens-fonds ou immeubles commerciaux et industriels du secteur Morigeau pour les fins de l'assainissement des eaux, partie construction.
- H) Qu'une taxe foncière spéciale de dix sous, sept dixièmes, six centièmes et cinq millièmes (0,10765) par cent dollars d'évaluation soit imposée sur la valeur telle que portée au rôle d'évaluation en vigueur pour

l'année 2017 sur tous les biens-fonds ou immeubles commerciaux et industriels du secteur Morigeau pour les fins de l'assainissement des eaux, partie opération.

I) Qu'une taxe foncière spéciale de cinq sous, sept dixièmes et six centièmes (0,0576\$) par cent dollars d'évaluation soit imposée sur la valeur telle que portée au rôle d'évaluation en vigueur pour l'année 2017 sur tous les biens-fonds ou immeubles commerciaux et industriels situés en dehors du secteur Morigeau et desservis par un réseau collecteur d'égout pour les fins de l'assainissement des eaux, partie construction.

J) Qu'une taxe foncière spéciale de dix sous, sept dixièmes, six centièmes et cinq millièmes (0,10765\$) par cent dollars d'évaluation soit imposée sur la valeur telle que portée au rôle d'évaluation en vigueur pour l'année 2017 sur tous les biens-fonds ou immeubles commerciaux et industriels, situés en dehors du secteur Morigeau et desservis par un réseau collecteur d'égout, pour les fins de l'assainissement des eaux, partie opération.

8. A) Qu'une taxe de compensation au montant de cent quatre-vingt-cinq dollars (185,00\$) soit imposée aux propriétaires de chaque résidence, unité de logement, occupant d'immeuble à des fins résidentielles dans le secteur desservi par l'aqueduc pour les fins de mise aux normes de ses installations d'eau potable partie immobilisation.
- B) Qu'une taxe de compensation au montant de deux cent huit dollars (208,00\$) soit imposée aux propriétaires de chaque résidence, unité de logement, occupant d'immeuble à des fins résidentielles dans le secteur desservi par l'aqueduc pour les fins de mise aux normes de ses installations d'eau potable partie opération.
- C) Qu'une taxe foncière spéciale de un sou, sept dixièmes, cinq centièmes et huit millièmes (0,01758\$) par cent dollars d'évaluation, soit imposée sur la valeur telle que portée au rôle d'évaluation en vigueur pour l'année 2017 et prélevée pour l'année fiscale 2017 sur tous les terrains, lots ou parties de lots, avec toutes les constructions érigées, ou sur tous biens-fonds ou immeubles imposables pour les fins de mise aux normes de ses installations d'eau potable partie immobilisation.
- D) Qu'une taxe foncière spéciale de un sous, neuf dixièmes, sept centièmes et quatre millièmes (0,01974\$) par cent dollars d'évaluation soit imposée sur la valeur telle que portée au rôle d'évaluation en vigueur pour l'année 2017 et prélevée pour l'année fiscale 2017 sur tous les terrains, lots ou parties de lots, avec toutes les constructions érigées, ou sur tous biens-fonds ou immeubles imposables pour les fins de mise aux normes de ses installations d'eau potable partie opération.

9. Tarif par «bâtiment» ou «résidence isolée» pour la vidange des boues des installations septiques.

Bâtiment	Un bâtiment qui n'est pas utilisé comme résidence isolée ou dont une partie n'est pas utilisée comme résidence isolée et d'où sont déversées vers l'extérieur des eaux ménagères ou des eaux usées.
----------	---

Résidence isolée	Une habitation non raccordée à un réseau d'égout autorisé par le ministère de l'Environnement en vertu de l'article 32 de la Loi sur la qualité de l'environnement (L.R.Q. Chap. M-15.2).
------------------	---

Le tarif annuel de base pour une vidange aux quatre (4) ans pour l'occupation saisonnière et aux deux (2) ans pour l'occupation permanente, par «bâtiment» ou «résidence isolée» (tel que défini ci-haut) non desservi par un réseau d'égout sanitaire autorisé par le ministère du Développement durable et de l'Environnement du Québec, exigé du propriétaire de tout immeuble imposable sur lequel on retrouve tel bâtiment ou résidence isolée et prélevé est de cent deux dollars (102\$) pour une occupation permanente et de cinquante et un dollars (51,00\$) pour une occupation saisonnière.

Toute vidange autre que celles prévues au tarif de base sera l'objet d'un compte de taxes supplémentaires au tarif prévu au règlement de la MRC de Montmagny concernant la gestion des boues des installations septiques.

ARTICLE II

1. Les taxes foncières générales ou spéciales et les compensations imposées par le règlement deviennent dues et exigibles si elles sont inférieures à trois cents dollars en un seul versement, le 1^{er} avril; si le total excède trois cents dollars elles sont payables en six versements égaux devenant dues les 1^{er} avril, 1^{er} mai, 1^{er} juin, 1^{er} août, 1^{er} septembre et 1^{er} octobre de l'année en cours.

2. Qu'un intérêt au taux de douze pour cent (12%) l'an soit chargé sur les taxes imposées par le présent règlement, trente jours après leur date respective d'échéance.

Le même taux d'intérêt s'applique sur toute taxe au montant dû antérieur à l'année en cours.

ARTICLE III

Dans le cas de maisons à appartements ou à logements multiples, les taxes de compensation pour les services de l'aqueduc, l'assainissement des eaux et les vidanges sont imposées aux propriétaires de ces immeubles et lesdits

propriétaires sont personnellement responsables de ces taxes de leurs locataires ou occupants.

ARTICLE IV

Voir règlement no 250-2017 qui concerne des travaux d’entretien dans les cours d’eau Corriveau et Paradis.

ARTICLE V

Le présent règlement entre en vigueur le jour de sa publication, conformément à la loi.

N.B. Monsieur Marcel Bonneau, conseiller s’objecte à cette résolution No 005-2017.

ADOPTION DU RÈGLEMENT NO 250-2017 INTITULÉ : «TRAVAUX D’ENTRETIEN DANS LES COURS D’EAU CORRIVEAU ET PARADIS»

Le directeur général présente aux élus pour fin d’adoption le règlement numéro 250-2017 concernant des travaux d’entretien réalisés dans les cours d’eau Corriveau et Paradis.

IL EST PROPOSÉ par monsieur Richard Fiset

APPUYÉ par monsieur Marcel Bonneau

ET RÉSOLU UNANIMEMENT QU’il soit statué et ordonné par règlement du Conseil de la Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud et il est, par le présent règlement, statué et ordonné ce qui suit :

RÈGLEMENT NO 250-2017

TRAVAUX D’ENTRETIEN DANS LES COURS D’EAU CORRIVEAU ET PARADIS

ATTENDU QUE des travaux d’entretien ont été faits dans les cours d’eau Corriveau et Paradis à la hauteur des lots 3 475 204P, 3 475 205, 3 475 206P et 3 475 207;

ATTENDU QUE les travaux réalisés consistaient à nettoyer les cours d’eau, à déterrer et replacer quelques ponceaux et à étendre du matériel;

ATTENDU QUE les travaux ont été réalisés par « TERRASSEMENTS JONCAS ET FRÈRES INC. » et qu’à la demande des propriétaires, ces derniers ont été faits à un taux horaire bien défini selon le type de pelle utilisée;

ATTENDU QU’un avis de motion a été présenté à la séance spéciale du lundi 12 décembre 2016;

EN CONSÉQUENCE, IL EST ORDONNÉ ET DÉCRÉTÉ PAR LE RÈGLEMENT NUMÉRO 250-2017 DE CE CONSEIL CE QUI SUIT :

ARTICLE 1

Le préambule ci-dessus fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2

Le Conseil décrète que des travaux d’entretien ont été réalisés dans les cours d’eau Corriveau et Paradis à la hauteur des lots 3 475 204P, 3 475 205, 3 475 206P et 3 475 207 à Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud;

ARTICLE 3

Le Conseil décrète que les propriétaires concernés « FERME LEDZEP, FERME CHANTEROSE ET FERME LARÉ » se verront imposer une taxe spéciale portant la mention « Travaux d’entretien dans les cours d’eau Corriveau et Paradis » que l’on retrouvera dans le règlement de taxation (règlement No 249-2017). Cette dernière apparaîtra sur leur compte de taxes respectif de 2017.

ARTICLE 4

Le montant total des travaux s’élève à 7 181,82\$ et la répartition est la suivante :

FERME LEDZEP	1 438,90\$
FERME CHANTEROSE	2 938,59\$
FERME LARÉ	2 804,33\$

ARTICLE 5

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

NOMINATION D'UN GARDE-FEU MUNICIPAL POUR 2017

Le garde-feu municipal est celui qui émet des permis pour ceux qui désirent faire des feux à ciel ouvert.

Sachez qu'il est très important d'obtenir un permis car en cas de propagation, vous êtes couvert. Si vous n'avez pas, vous ne l'êtes pas. Donc, s'il-vous-plaît, procurez-vous un permis et n'appellez pas à la dernière minute. Un coup de fil 24 heures avant l'évènement vous assure de rejoindre le garde-feu.

IL EST PROPOSÉ par madame Huguette Blais

APPUYÉ par monsieur Fabien Gagnon

ET RÉSOLU UNANIMEMENT QUE la Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud nomme monsieur Jacques Théberge à titre de garde-feu municipal pour 2017;

QUE cette nomination soit effective dès maintenant.

NOMINATION D'UN INSPECTEUR EN MAUVAISES HERBES

En 2016, le poste d'inspecteur en mauvaises herbes était occupé par monsieur Fabien Gagnon.

IL EST PROPOSÉ par madame Huguette Blais

APPUYÉ par monsieur Rémi Montminy

ET RÉSOLU UNANIMEMENT QUE la Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud nomme monsieur Fabien Gagnon à titre d'inspecteur en mauvaises herbes pour 2017;

QUE cette nomination soit effective dès maintenant.

DÉSIGNATION DE L'INSPECTEUR AGRAIRE ET DE SES COMPÉTENCES MUNICIPALES

Chaque Municipalité locale doit désigner une personne pour régler les mésententes dont il est question à la section IV de la loi sur les compétences municipales c'est-à-dire les clôtures mitoyennes, les fossés mitoyens, les fossés de drainage et découverts.

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 35 de la loi sur les compétences municipales (Loi 62), la Municipalité doit désigner une personne pour l'application de l'article 36 de cette même loi;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par monsieur Patrick Laliberté

APPUYÉ par monsieur Marcel Bonneau

ET RÉSOLU UNANIMEMENT QUE le Conseil municipal désigne monsieur Vincent Rioux pour tenter de régler les mésententes visées à l'article 36 de la loi sur les compétences municipales;

QUE la rémunération et les frais admissibles de monsieur Vincent Rioux sont les suivants:

- Ouverture du dossier : 50\$
- Pour le travail de la personne désignée (vacation sur les lieux, au bureau de la publicité des droits, préparation et transmission de rapport, ordonnance, etc.) : 45 \$/ heure
- Déboursés divers (frais pour services professionnels – avocats, agronomes, ingénieurs, etc. – transmission de documents, etc. : selon les coûts réels
- Frais de déplacement : 0,45 \$ / km

RENOUVELLEMENT DU MANDAT DU CHEF-POMPIER

Le mandat de 1 an du chef-pompier, monsieur Jacques Théberge, vient à terme le 6 février 2017.

Est-ce que le Conseil municipal est d'accord pour reconduire le mandat du chef-pompier, monsieur Jacques Théberge, pour une autre année ?

IL EST PROPOSÉ par monsieur Rémi Montminy

APPUYÉ par monsieur Marcel Bonneau

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE la Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud reconduit pour un autre terme d'un (1) an le mandat de monsieur Jacques Théberge à titre de chef-pompier de la brigade incendie de Saint-François-de-la-rivière-du-Sud.

NOMINATION DU MAIRE SUPPLÉANT

ATTENDU QUE le terme d'un (1) an de monsieur Rémi Montminy en tant que maire suppléant est échu;

IL EST PROPOSÉ par madame Huguette Blais

APPUYÉ par monsieur Richard Fiset

ET RÉSOLU UNANIMEMENT QUE le poste de maire suppléant soit comblé en 2017 par monsieur Rémi Montminy;

QUE cette nomination soit effective dès maintenant.

REMPLAÇANT DU MAIRE À LA TABLE DES MAIRES DE LA MRC DE MONTMAGNY

IL EST PROPOSÉ par monsieur Richard Fiset
APPUYÉ par monsieur Marcel Bonneau
ET RÉSOLU UNANIMEMENT QUE la Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud désigne monsieur Rémi Montminy, conseiller et pro-maire pour remplacer monsieur le Maire à la table des Maires de la MRC de Montmagny lorsque ce dernier sera absent;

QUE cette nomination soit effective dès maintenant.

PRIX DES TERRAINS

Les terrains résidentiels de la Municipalité se vendaient au prix de 3,50 \$ / pi² en 2016.

IL EST PROPOSÉ par madame Huguette Blais
APPUYÉ par monsieur Patrick Laliberté
ET RÉSOLU UNANIMEMENT QUE la Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud décide de vendre ses terrains résidentiels à 3,50\$ du pied carré en 2017.

COMPOSITION DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME (À TITRE INFORMATIF)

Les membres du Comité consultatif sont :

Monsieur Richard Fiset
Monsieur Jean-Yves Gosselin
Monsieur Patrick Laliberté
Dominic Lamonde
Jacques Théberge

FINANCEMENT POUR LE DÉFI PIERRE LAVOIE – LA COURSE AU SECONDAIRE

L'école secondaire Louis-Jacques Casault a été sélectionnée pour participer au défi Pierre Lavoie – La course au secondaire.

Sommairement 36 – 40 coureurs vont se relayer pour parcourir les 260 kilomètres qui séparent Montréal de Québec. L'évènement va avoir lieu les 13 et 14 mai prochains.

Pour réaliser un tel défi, on prévoit avoir besoin d'un budget de 10 000\$ pour couvrir les frais de transport, d'alimentation et de matériel. C'est pourquoi nous faisons appel à vous pour nous aider à financer l'activité.

La Municipalité décide de :

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité encourage la pratique de l'activité physique;
CONSIDÉRANT QUE de saines habitudes de vie se prennent en bas âge;
CONSIDÉRANT QUE le défi Pierre Lavoie – La course au secondaire rejoint la pensée du Conseil;
CONSIDÉRANT QUE deux étudiants de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud vont participer à l'évènement du 13 et 14 mai prochain;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Marcel Bonneau
APPUYÉ par monsieur Rémi Montminy
ET RÉSOLU UNANIMEMENT QUE la Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud décide d'accorder une aide financière de cent dollars (100\$) à l'école secondaire Louis-Jacques Casault qui a été sélectionnée pour participer au défi Pierre Lavoie – La course au secondaire.

AMENDES PERÇUES DU 1ER OCTOBRE 2015 AU 30 SEPTEMBRE 2016

La MRC de Montmagny avise la Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud qu'elle va toucher en amendes perçues la somme de : 4 061,13\$.

L'année dernière, la Municipalité avait touché 4 385,45\$.

MINISTÈRE DE LA CULTURE / MISE À JOUR

Le 8 décembre 2016, le ministère de la Culture avisait qu'il acceptait de prolonger d'un an le délai pour restaurer les portes et fenêtres au Pavillon Bédard.

Le ministère de la Culture avisait également qu'il acceptait que le remplacement des fenêtres et des portes ne se fasse pas entièrement en 2017. Par contre, les règles concernant l'octroi des contrats devront être respectées même si la portée du projet est réduite.

PROGRAMME SUR LA REDISTRIBUTION AUX MUNICIPALITÉS DES REDEVANCES POUR L'ÉLIMINATION DE MATIÈRES RÉSIDUELLES (À TITRE INFORMATIF)

Le ministère du développement durable, de l'Environnement transmet aux Municipalités leurs résultats par rapport aux matières résiduelles éliminées.

ÉLIMINATION RÉSIDENTIELLE MOYENNE	2015	2016
KG/PERS./ANNÉE	390	394
ÉLIMINATION TERRITORIALE MOYENNE		
KG/PERS./ANNÉE	395	398

La Municipalité s'est améliorée très légèrement si on compare les chiffres de 2016 par rapport à ceux de 2015. Par contre quand on se compare avec des municipalités de notre groupe, il y a nettement place à l'amélioration.

ÉLIMINATION RÉSIDENTIELLE MOYENNE	GROUPE		TOUT LE QUÉBEC	
KG/PERS./ANNÉE	2016	2015	2016	2015
	324	323	281	289
ÉLIMINATION TERRITORIALE MOYENNE				
KG/PERS./ANNÉE	431	437	495	509

La subvention que la Municipalité va toucher est	2016	2015
	13 782,12\$	13 121,35\$

OFFRE DE SERVICES PROFESSIONNELS

La firme TETRA TECH QI INC présente à la Municipalité deux offres de services professionnels. La première est pour une étude préliminaire et de faisabilité concernant le projet intitulé : RÉFECTION 1^{RE} AVENUE, 1^{RE} RUE ET BOUCLAGE 2^E RUE.

Un montant de 7 000\$ taxes en sus est demandé pour ce mandat :

- Coordination des relevés topographiques	500\$
- Planification et coordination de la réalisation d'une étude géotechnique	500\$
- Réalisation d'une étude de caractérisation environnementale – phase 1	3 000\$
- Étude préliminaire (faisabilité) et estimation des coûts	<u>3 000\$</u>
Total	7 000\$

La deuxième offre consiste à préparer une demande d'aide financière dans le cadre du programme de réhabilitation du réseau routier local (RRRL). C'est aussi pour obtenir l'autorisation du ministère des transports de réaliser des plans et devis, pour des travaux reconnus prioritaires dans le plan d'intervention des infrastructures routières locales.

Pour réaliser ce mandat, TETRA TECH QI INC demande un montant forfaitaire de 500\$ taxes en sus.

Suite au dépôt de ces deux propositions, la Municipalité décide :

CONSIDÉRANT QU'il faut réhabiliter un talus qui a glissé sur la berge ouest de la Rivière-du-Sud;

CONSIDÉRANT QUE, ces travaux de réhabilitation sont prévus au plan d'intervention de la Municipalité et qu'ils vont être faits en 2017;

CONSIDÉRANT QUE ces travaux seront réalisés dans le cadre du programme de la taxe d'accise sur l'essence;

CONSIDÉRANT QUE le MAMOT exige qu'une étude préliminaire et de faisabilité soit réalisée par une firme d'ingénierie accréditée afin que ceux-ci soient exécutés selon les règles de l'art;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Marcel Bonneau

APPUYÉ par monsieur Rémi Montminy

ET RÉSOLU UNANIMEMENT QUE la Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud accepte l'offre de services (référence 33779tt) daté du 5 décembre 2016 de la firme « TETRA TECH QI INC » pour un montant forfaitaire de sept mille (7 000\$) dollars taxes en sus pour l'étude préliminaire et de faisabilité concernant la réhabilitation d'un talus qui a glissé sur la berge ouest de la Rivière-du-Sud;

QUE la Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud accepte également de la firme « TETRA TECH QI INC » sa proposition (référence 33775tt) datée également du 5 décembre 2016 pour un montant forfaitaire de cinq cent (500\$) dollars taxes en sus pour la préparation d'une demande d'aide financière cette fois-ci dans le cadre du programme de réhabilitation du réseau routier local (RRRL) et ce en vue d'obtenir l'autorisation du MTMDET pour réaliser les plans et devis pour des travaux reconnus prioritaires dans le plan

d'intervention des infrastructures routières locales.

NOUVELLE TARIFICATION CONCERNANT L'ÉMISSION DES PERMIS ET DES CERTIFICATS

Le règlement numéro 116-1990 a été adopté en vue d'établir des tarifs d'honoraires lors d'émission de permis et de certificats prévus dans la réglementation d'urbanisme.

Il est dit dans ce règlement 116-1990 que les tarifs seront fixés et déterminés par résolution du Conseil municipal.

Voici une liste de tarifs qui est présentée au Conseil pour fin d'acceptation :

RÉSIDENTIEL :

- Permis de lotissement	25\$ par lot
- Permis d'installation septique	50\$
- Permis captage d'eau souterraine	25\$ par puits
- Permis de géothermie	25\$ par puits
- Permis de construction : bâtiment principal	30\$ par logement
- Permis de construction : agrandissement et/ou transformation	20\$
- Permis de construction : bâtiment et usage accessoire	20\$
- Permis de rénovation	20\$
- Permis de déplacement / démolition	10\$
- Permis de dérogation mineure	50\$
- Autres permis et certificats non spécifiés	20\$

AGRICOLE, COMMERCIAL, INDUSTRIEL ET INSTITUTIONNEL

- Permis de lotissement 000 m2	15\$ par lot + 1\$ du 1
- Permis d'installation septique	50\$
- Permis captage d'eau souterraine	25\$
- Permis de géothermie	25\$
- Permis de construction : bâtiment principal	30\$ +1\$ du 1 000\$
- Permis de construction : agrandissement et/ou transformation	20\$ +1\$ du 1 000\$
- Permis de construction : bâtiment et usage accessoire	20\$ +1\$ du 1 000\$
- Permis de rénovation	20\$ +1\$ du 1 000\$
- Permis de déplacement / démolition	10\$
- Permis de dérogation mineure	100\$

Note : le coût d'un permis ne peut dépasser 200\$.

La Municipalité décide de :

IL EST PROPOSÉ par monsieur Fabien Gagnon

APPUYÉ par monsieur Richard Fiset

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE le Conseil municipal accepte la liste soumise des tarifs d'honoraires lors d'émission de permis et de certificats;

QUE cette nouvelle tarification entre en fonction des maintenant.

LEVÉE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ par monsieur Marcel Bonneau,

APPUYÉ par monsieur Rémi Montminy,

ET RÉSOLU QUE la séance régulière soit levée

La séance régulière se termine à 20 h 30.

Adopté unanimement

Rénald Roy, Maire

Yves Laflamme, Dir. gén./Sec.-trés.

Je, Rénald Roy, Maire de la Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Lucie Lachance

NOTAIRE & CONSEILLÈRE JURIDIQUE

88, chemin des Prairies Ouest
St-François-de-la-Rivière-du-Sud
GOR 3A0

Téléphone : 418 259-1300

Télec. : 418 259-2101

Llachance@notarius.net



Jean Normand
Vice-président
T.D.L.



Pierre Normand
Président
T.D.L.

La Maison Funéraire

Laurent Normand

En toute confiance

Salon funéraire: 1, 1^{re} rue Ouest • Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud

Adm.: 116, ave Sainte-Julie • Montmagny

Tél.: 248-0545 • Fax: 248-2621 • Sans frais: 1-888-248-0545 • Courriel: lnormand@globetrotter.net

Entreprises devenez membre!

Votre journal communautaire vous invite à être nombreux à devenir membre en cette année du 25^e anniversaire. Il en coûte 5\$ pour les membres individuels et 25\$ pour les membres organismes. Nouveauté: Les entreprises peuvent désormais devenir membre au coût de 50\$. Nous visons toujours un objectif de 100 membres en cette année du 25^e.



Membre organisme

Club de pétanque
Cercle de fermières
Club FADOQ St-François
Bibliothèque du Rocher
Société de conservation du patrimoine
Garde paroissiale
Membre individuel
Jean-Marc Gosselin
Wilfrid Marceau
Bérangère Noël
Nicole Fortin
Mireille Fournier
Rose-Anne G. Laliberté
Calixte Laliberté
Louise Thérberge
Fernand Bélanger
Richard Côté
Noëlla Tremblay
Jean-Dominique Rousseau
Marcel Morin
Lise Carom
Denis Blais
Colette Boutin
Nicole Labonté
Rosaire Couture
Jean-Yves Lamonde
Lorraine Lamonde
Ghislain Thérberge

Élisabeth Gaudreau
Léo Boucher
Louisette Gourgues
Gilles Buteau
Ghislain Robin
Marguerite Morin
Raynald Laflamme
Marie Laflamme
Monique Laliberté
Jean-Yves Gosselin
Louis-Marie Garant
Jacques Boulet
Lucille Kirouac
Pierre Cauffopé
Christiane Bombardier
Albert Proulx
Cécile Rémillard
Chantal Chouinard
Philippe Lamonde
Bernadette Corriveau
Étiennette Bélanger
Michel Raby
Dominique Lamonde
Suzy Godbout
Monique Campagna
Joseph-Aimé Blais
Martine Martineau
Huguette Bouffard
Denis Boulet
Denise Roy
Doris Gendron

Jean Corriveau
Ernest Lachance
Julienne Lamonde
Joachim Lacroix
Jeannette Cloutier
Linda Guimont
Normand Lesieur
Yves Laflamme
Micheline Thérberge
Jean-Guy Saint-Pierre
Rosario Montminy
Yvonne Asselin
Jacques Simard
Valérie Savoie
Daniel Roy
Gaby Picard
Patricia Leblanc
Bernard Morin

Liste à jour 29 décembre 2016



VOUS PLANIFIEZ UN VOYAGE ?

Pensez à votre santé!

- Conseils de prévention
- Information sur les vaccins
- Trousse de voyage
- Sécurité en voyage
- Et plus encore...

BON VOYAGE!

Demandez
notre livret
d'information
et le carnet du
voyageur. Ils sont
GRATUITS !



Proxim

Vincent Lamonde Boulet

542, chemin Saint-François Ouest
Saint-François-de-La-Riv.-Du-Sud

418 259-7728

REER – CELI

VOS DROITS DE COTISATION DISPONIBLES,
DE L'ARGENT QUI DORT



Vous pouvez cotiser à votre régime enregistré d'épargne-retraite (REER) jusqu'à 18 % de votre revenu gagné l'année précédente, jusqu'à un maximum de 25 370 \$ pour 2016 et de 26 010 \$ pour 2017¹.

À COMBIEN S'ÉLÈVENT VOS DROITS DE COTISATION DISPONIBLES?

Si vous n'avez pas utilisé tout votre maximum déductible entre 1991 et 2016, celui-ci a été reporté. Pour connaître vos droits de cotisation disponibles, consultez l'Avis de cotisation qui vous a été expédié par l'Agence du revenu du Canada (ARC) le printemps dernier ou consultez la rubrique « Mon dossier » au cra-arc.gc.ca.

QUELQUES OCCASIONS POUR MAXIMISER VOS COTISATIONS

- Vous recevez un montant d'argent non planifié à la suite d'un héritage, de la vente d'un immeuble, comme un chalet ou toute autre somme importante.
- Vous voulez faire un sprint final dans votre planification financière avant votre retraite.
- Vous voulez diminuer votre impôt dû aux gouvernements (par exemple, l'impôt à payer sur le gain en capital généré par une vente de bien imposable).

POUR AUGMENTER VOS CONTRIBUTIONS À VOTRE REER, PENSEZ À :

1. Utiliser vos liquidités et votre épargne pour les investir dans votre REER; vous profiterez d'un double avantage fiscal : les cotisations sont déductibles d'impôt et les placements fructifient à l'abri de l'impôt.
2. Augmenter vos cotisations par versements périodiques : il pourrait être plus facile d'investir un peu plus à chaque paie que d'effectuer une cotisation plus substantielle en fin d'année.
3. Envisager le prêt REER pour cotiser une importante portion de vos droits disponibles et utiliser votre remboursement d'impôt pour réduire en grande partie l'emprunt.

DE BONS CONSEILS, ÇA RAPPORTE. PARLEZ-EN À VOTRE CONSEILLER DESJARDINS POUR VOIR COMMENT BÉNÉFICIER DE VOS DROITS DE COTISATION DISPONIBLES.

1 800 CAISSES | desjardins.com/REERCELI

CONCOURS

MON PREM¹ER
REER

8 000 \$ EN PRIX

Ouvrez votre premier REER* Desjardins, puis cotisez-y. Courez la chance de gagner l'un des 8 prix de 1 000 \$ en bonification REER.

1^{ER} MARS 2017

DATE LIMITE POUR COTISER ET PARTICIPER

desjardins.com/monpremierReer

*Certaines conditions s'appliquent.

Centre de services de Berthier-sur-Mer
418 259-7795 ou 1 866 259-7786

Centre de services de Saint-François
418 259-7786 ou 1 866 259-7786

Centre de services de Saint-Pierre-du-Sud
418 248-1927 ou 1 866 259-7786



Desjardins

Caisse de la Rivière du Sud
et Berthier-sur-Mer

¹ Réduit du FE (facteur d'équivalence fourni par le régime de retraite auquel vous contribuez).